

## SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 1911.

---

PRÉSIDENTICE DE M. JACQUES.

---

La séance est ouverte à 8 1/2 heures.

OUVRAGES PRÉSENTÉS. — *Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1911, n<sup>os</sup> 6 et 7.

*Bulletin de la Classe des sciences de l'Académie royale de Belgique*, 1911, n<sup>os</sup> 6 et 7.

*Bulletin de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique*, 1911, n<sup>os</sup> 6 et 7.

*Bulletin de la Société de géologie, de paléontologie et d'hydrologie*, Procès-verbaux, 1911, n<sup>o</sup> 7.

*Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1911, n<sup>o</sup> 3.

*Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1911, n<sup>os</sup> 7-9.

*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, 1910, t. XL, 1<sup>er</sup> fasc.  
— M. De Puydt, Notice sur la station néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg néerlandais) et sur les ateliers néolithiques de Sainte-Gertrude et de Rijckholt. — J. Servais, Découverte d'un cimetière franc à Herstal. — J. Yernaux, Sur un tronçon de voie ancienne entre Sprimont et Hamoir.

*Revue anthropologique*, 1911, n<sup>o</sup> 7. — S. Zaborowski, La Grèce antique et sa population esclave. — Bonifacy, Les métis franco-tonkinois. — Bourlon, Essai de classification des burins. Leurs modes d'avivage.

*Revue anthropologique*, 1911, n° 8. — F. Schrader, L'Afrique du Nord-Est, peuplement des plateaux et des vallées. — Alexandre Schenk, Note sur quelques squelettes et sépultures de l'âge du bronze en Suisse.

*Idem*, n° 9. — G. Papillault, Anthropométrie comparée de Nègres africains et de français des deux sexes. — Florance, La station préhistorique et les tumulus avec murées de Maves-Pontijou (Loir-et-Cher). — Pasteur Vallery-Radot, Un cas d'ectrodactylie et de syndactylie bilatérales et symétriques chez une jeune Saharienne.

*Idem*, Table décennale, 1901-1910.

*Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1911, n° 5 et 6. — Paul Gebhard, Notes contributives à l'étude de la religion, des mœurs et des coutumes des Robo du cercle de Koury (Soudan français). — Drouet, Le loup-garou en Limousin. — Delamare de Monchaux, Note sur les vieilles lampes à huile dont l'usage disparaît dans le midi de la France. — Decourmanche, J. A., Du rapport légal de valeur entre l'or, l'argent et le cuivre chez les peuples anciens et les Arabes.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1910. — H. Muller, L'âge du cuivre dans les Alpes françaises; sépultures de Fontainele-Puits (Savoie). — Muller, Le crâne humain des tufs de Villard-de-Bozel (Savoie). — X..., L'année agricole chez les indigènes de l'Extrême-Sud tunisien. — Constantin, Etude d'anthropologie sociale dans les milieux militaires. — E. Chantre, Observations anthropométriques sur quinze nomades sahariens. — Eric Bauman, Antiquités de la région andine de la République argentine et du désert d'Atakama. — Eugène Pittard, Contribution à l'étude anthropologique des peuples de la péninsule des Balkans et de l'Asie antérieure. — Elliot Smith, Note sur des momies (résumé par M<sup>me</sup> Ernest Chantre). — Lucien Mayet et Laurent Maurette, Découverte d'une grotte sépulcrale, probablement néolithique, à Montouliers (Hérault). — Nahum Schlouschz, Un voyage d'études juives en Afrique (résumé par Anna-Aldai Cattan). — Ernest Chantre, Résultats sommaires de ma dernière campagne anthropométrique dans la Berbérie. — Ernest Chantre, Les Mozabites. — A. Constantin, Etude d'anthropologie sociale dans le milieu militaire. — Constantin, A propos des pierres gravées et des pierres à légendes. — Ernest Chantre, Les travaux de la section d'anthropologie au Congrès de l'Association française pour l'avancement

des sciences, à Toulouse. — Lucien Mayet, Un atelier préhistorique à Vitry, près Cluny (Saône-et-Loire). — Jullien, Essai de construction d'un conformateur manuel. — Eugène Pittard, Anthropologie de la Suisse. *Crania helvetica*: Les crânes valaisans de la vallée du Rhône (compte rendu par Ernest Chantre). — Weisgeberger, Les Blancs d'Afrique (compte rendu par Ernest Chantre).

*Volkskunde*, 1911, n° 7 et 8.

*Archivio per l'antropologia e la etnologia*, 1911, n° 1 et 2. — E. Morselli, Etnologia ed etnografia. — G. L. Sera, Sul significato della platicefalia con speciale considerazione della razza di Neanderthal. — N. Puccioni, Ricerche sui rapporti di grandezza tra corpo e ramo ascendente nella mandibola. — V. Giuffrida-Ruggeri, Per una sistemazione del tipo di Cro-magnon e una rara anomalia (ossificazione nello spazio suturale coronale). — A. Mochi, L'industria litica della grotta di « Golino » nei monti dell'Uccellina (Talamone, Prov. di Grosseto). — R. Biasuti, Glaciazioni e umanità secondo il Rutot. — G. L. Sera, A proposito di due recensioni del Sig. P. Bartels.

*Rivista di antropologia*, 1911, vol. XVI, fasc. 1. — M. Chériè-Lignière, Un caso di pigmeismo in una donna dell'Appennino Parmense (studio del cranio e dell'encefalo). — A. Niceforo, Contributo allo studio della variabilità di alcuni caratteri antropologici. — G. Sergi, S. Ottolenghi e G. Montesano, Cartella biografica per minorenni corrigendi. — S. Baglioni, Contributo alla conoscenza della musica naturale. — F. Frassetto, Relazione intorno all'« Atlante antropologico dell'Italia ». Questioni di metodo e di tecnica. — R. Bonfigli, Gyrus cunei e plica cuneo lingualis anterior. — G. Sergi, Sul *Diprothomo platensis*, Ameghino. — G. Sergi, Sui solchi temporo-occipitali inferiori nel cervello dell'uomo. — F. Frassetto e F. Fanesi, Di un nuovo craniostato con movimento compensato. — A. Romagna-Manoia, Sulle variazioni delle docce dei seni venosi posteriori della madre. — G. Sergi, Uno strumento per misurare nel cranio umano l'altezza auricolo-bregmatica.

*Zeitschrift für Ethnologie*, 1911, fasc. 2. — Walter Strzoda, Die Li auf Hainan und ihre Beziehungen zum asiatischen Kontinent. — Karutz, Über Kinderspielzeug. — Chr. Leden, Musik und Tänze der grönländischen Eskimos und die Verwandtschaft der Musik der Polareskimos mit der der Indianer. — L. Rütimeyer, Über einige altertümliche afrikanische Waffen und Geräte und deren Beziehungen zur Prähistorie. — Gust. Fritsch, Verwertung von Rassen-

merkmalen für allgemeine Vergleichen. — F. von Luschan, Schiefer Gorillaschädel. — F. von Luschan, Tasmanier-Haarprobe. — F. von Luschan, Stellung der Tasmanier im anthropologischen System. — Rich. Neuhauss, Über die Pygmäen, in Deutsch-Neuguinea und über das Haar der Papua. — Hans Virchow, Demonstration einer Tätowierten. — Aug. Krämer, Die Hamburger Südsee-Expedition 1909-1910 nach den Karolinen. — Preuss K. Th., Die Opferblutschale der alten Mexicaner, erläutert nach den Angaben der Cora-Indianer. — H. Virchow, Über die Mamma des am 18 Februar besprochenen Zwitters. — Emil Carthaus, Ergebnisse der Ausgrabungen in der Veledaböhle bei Velmecke a. d. Ruhr. — Max Moszkowski, Die Völkerstämme am Mamberamo in Holländisch-Neuguinea und auf den vorgelagerten Inseln. — Busse, Neue und ältere Ausgrabungen von vorgeschichtlichen Einzelfunden, Gräberfunden und Wohnplätzen bei Woltersdorf. — Hans Menzel, Die geologische Entwicklungsgeschichte der älteren Postglacialzeit im nördlichen Europa und ihre Beziehungen zur Prähistorie. — Otto Messing, Über die chinesische Staatsreligion und ihren Kultus. — Hans Virchow, Über die Weichteile des Chinesinnenfusses.

*Schriften der Physikalisch-ökonomischen Gesellschaft zu Königsberg in Pr.*, 1910. — General-Register, 1885-1909.

*Beiträge zur Rassenkunde*, fasc. 9. — Karl Penka, Die vorhellenische Bevölkerung Griechenlands.

*Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology*, 1911, Bulletin n° 40. — Franz Boas, Handbook of American-Indian languages.

*Smithsonian Institution. Bureau of American Ethnology*, 1911, Bulletin n° 43. — John R. Swanton, Indian tribes of the lower Mississippi valley and adjacent coast of the gulf of Mexico.

*Idem*, 1911, Bulletin n° 44. — Cyrus Thomas et John R. Swanton, Indian languages of Mexico and Central America and their geographical distribution.

*Idem*, 1911, Bulletin n° 50. — Jesse Walter Fewkes, Preliminary report on a visit to the Navaho national monument Arizona.

*Idem*, 1911, Bulletin n° 51. — Jesse Walter Fewkes, Antiquities of the Mesa Verde National Park.

*Smithsonian Institution. Annual Report*, 1909. — Boyd Alexander, From the Niger, by Lake Chad, to the Nile. — William Wilcocks,

Mesopotamia : past, present and future. — August Weismann, Charles Darwin. — Madison Grant, Condition of wild life in Alaska. — George Grant Mac Curdy, Recent discoveries bearing on the antiquity of man in Europe. — Eleanor Yorke Bell, The republic of Panama and its people. — Louis Franchet, Ceramic decoration : its evolution and its applications.

*University of California publications in American archæology and ethnology*, 1911, vol. IX, n° 3. — A. L. Kroeber, The languages of the coast of California north of San Francisco.

*Idem*, 1911, vol. X, n° 1. — A. L. Kroeber, Phonetic constituents of the native languages of California.

*Memoirs of the Peabody Museum of American archæology and ethnology, Harvard University*, 1911, vol. V, n° 1 et 2. — Teobert Maler, Explorations in the department of Peten, Guatemala. — Alfred M. Tozzer, Preliminary study of the ruins of Tikal, Guatemala.

*Anales del Museo nacional de Montevideo*, 1911, t. IV, fasc. 3.

*Revista da Sociedade scientifica de Sao Paulo*, 1910, vol. V.

*Revista del Museo de la Plata*, 1910-1911, t. XVII. — Samuel A. Lafone Quevedo, Las lenguas di tipo Guaycuru y Chiquito comparadas. — Aldobrandino Mochi, Nota preventiva sul Diprothomo platensis. — Robert Lehmann-Nitsche, Vocabulario Chorote o Solote (Chaco occidental). — Felix F. Outes, Los tiempos prehistoricos y protohistoricos en la provincia de Cordoba.

*Catalogo de la Seccion anthropologica del Museo de la Plata*, 1911.

*Travaux de la section numismatique et archéologique du Musée national de Transylvanie à Kolozsvár (Hongrie)*, 1911, t. II, fasc. 2. — Laszlo Ferencz, Station de l'époque prémycénienne dans le comitat de Haromszek. — Schober Arnold, Pierres funéraires de l'époque romaine de la Dacie. — Szasz Ferencz, Cimetière de l'époque d'Arpad à Szeghegy. — Roska Marton, Production du feu par frottement.

*Fornvännen*, 1910.

*Frederic Starr*, Lolo objects in the public Museum Milwaukee (Extrait du « Bulletin of the public Museum of the city of Milwaukee »).

*Scrutin pour la nomination d'un membre effectif*. — M. Charles Fraipont est proclamé membre effectif de la Société.

*Correspondance.* — On nous annonce que le XVIII<sup>e</sup> Congrès international des américanistes se tiendra à Londres, du 27 mai au 1<sup>er</sup> juin 1912, sous la présidence de M. Clements R. Markham.

Les questions mises à l'ordre du jour sont : 1<sup>o</sup> Les races aborigènes de l'Amérique, leur origine, leur distribution géographique, leur histoire, leurs caractères physiques, leurs langues, leurs coutumes et religions; 2<sup>o</sup> les monuments et l'archéologie américaine; 3<sup>o</sup> l'histoire de la découverte et de l'occupation du Nouveau Monde. — Le droit d'inscription comme membre du Congrès est de 1 livre sterling. Prière d'adresser toute demande de renseignements au secrétaire général, M. F. C. A. Sarg, Esq., Royal anthropological Institute, 50, Great Russell street, à Londres (W. C.).

Nous avons reçu également l'annonce et le programme du VII<sup>e</sup> Congrès international d'anthropologie criminelle qui se tiendra à Cologne, du 9 au 13 octobre prochain.

Notre collègue M. Menzerath nous informe, d'autre part, que le Congrès serait heureux d'y voir notre Société représentée par un délégué. Il nous annonce qu'une exposition sera annexée à ce Congrès.

Le Président propose de déléguer M. Vervaeck, ce qui est adopté à l'unanimité.

Nous avons reçu une circulaire du Comité de défense de la Fagne demandant l'appui des personnes qui désirent s'associer au mouvement organisé pour protéger cette région et lui conserver ses caractères.

Un de nos membres les plus distingués, M. van den Broeck, nous adresse sa démission de membre effectif et nous annonce en même temps qu'il se propose de vendre sa bibliothèque anthropologique. Le Président fait l'éloge de cette bibliothèque fort riche et d'un haut intérêt, ce qui n'a rien qui surprendra ceux qui savent avec quel soin M. van den Broeck se documentait lorsqu'il étudiait une question. Le Président propose de ne pas admettre la démission et d'insister auprès de M. van den Broeck afin de le faire revenir sur sa décision.

MM. Menzerath, Geerts et L. Dekeyser s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

COMMUNICATION DE M. L. VERVAECK.  
LE LABORATOIRE D'ANTHROPOLOGIE PÉNITENTIAIRE (1).

Le laboratoire d'anthropologie pénitentiaire fut institué en novembre 1907, à la prison de Bruxelles, par M. Renkin, ministre de la Justice (2). Comme son nom l'indique, il s'agit d'un organisme scientifique ayant pour objectif d'étudier les caractères anthropologiques des détenus *condamnés*. Il ne faut donc pas confondre ce laboratoire, dont le champ d'activité se limite exclusivement au milieu pénitentiaire, avec les instituts de police scientifique, les services d'identification judiciaire et les laboratoires de médecine légale, qui s'occupent spécialement de prévenus et ont pour but de faciliter la tâche des magistrats instructeurs.

Le discours prononcé par le Ministre de la Justice, lors de la discussion de son budget en 1908, précise nettement la portée de la nouvelle institution pénitentiaire. (Annexe I.)

L'étude anthropologique des individus condamnés, comprise dans son sens le plus large, s'étendra à l'ensemble des caractères anatomiques, psychiques, sociologiques et criminologiques qui constituent l'individualité propre du délinquant.

Le laboratoire est avant tout un centre d'études pénitentiaires où se recueillent, se classeront et se synthétiseront les divers documents relatifs à la criminalité en Belgique. Il a encore pour mission de suivre les travaux d'anthropologie criminelle et de science pénitentiaire parus en d'autres pays, de publier les résultats des recherches chez les délinquants belges et de correspondre régulièrement avec les organisations similaires de l'étranger.

La nouvelle institution répondait indiscutablement au courant d'idées réformatrices dont les Congrès d'anthropologie et de patro-

---

(1) Communication faite au VII<sup>e</sup> Congrès international d'anthropologie criminelle. Cologne, octobre 1911.

(2) Institué en novembre 1907, par circulaire ministérielle, le laboratoire d'anthropologie pénitentiaire fut définitivement organisé par arrêté royal en date du 13 novembre 1910, sur la proposition de M. de Lantsheere, ministre de la Justice. (Annexe II.)

nage des détenus ont permis d'apprécier l'importance et le grand intérêt social. Il est nécessaire de recueillir, avec méthode et précision, le plus de données possible sur la personnalité physique et morale des délinquants, afin de baser sur des règles équitables et scientifiques leur traitement dans les établissements pénitentiaires.

Installé provisoirement à la vieille prison des Minimes à Bruxelles, le laboratoire d'anthropologie pénitentiaire a été transféré, depuis le mois de janvier 1911, à la nouvelle prison de Forest, où des locaux lui avaient été réservés. Dans cet établissement pénitentiaire vraiment moderne, il est possible de poursuivre les études d'anthropologie criminelle dans d'excellentes conditions scientifiques et matérielles. Outre une population importante de délinquants des deux sexes, la nouvelle prison de Forest reçoit annuellement de nombreux contingents de détenus de simple police, de vagabonds et de mendiants, et aussi de passagers étrangers, constituant des milieux sociaux très intéressants à observer et à comparer avec la population pénitentiaire proprement dite. Ajoutons que la prison de Forest est reliée à la prison de Saint-Gilles par un couloir souterrain, ce qui permettrait, éventuellement, d'amener au laboratoire les condamnés séjournant dans cet important centre pénitentiaire.

La disposition des locaux affectés au laboratoire d'anthropologie pénitentiaire est heureusement adaptée aux exigences réglementaires du service intérieur d'une prison renfermant des délinquants des deux sexes. Un large couloir réunit deux salles d'examen situées, l'une dans le quartier cellulaire réservé aux femmes, l'autre au quartier des hommes. Une salle est spécialement affectée aux mensurations anthropologiques, une autre à l'examen médical et psychiatrique. Dans la galerie se rangent les bibliothèques de livres et de périodiques, l'armoire d'instruments, les tableaux et les divers appareils destinés à l'examen du système nerveux et des organes des sens.

En raison de cette disposition des locaux, les détenus amenés par une surveillante religieuse qui assiste à l'examen, ou par un surveillant affecté spécialement au service du laboratoire, peuvent être examinés dans des conditions de discrétion et de sécurité parfaites.

Le mobilier et une partie de l'outillage scientifique du laboratoire ont été confectionnés dans les établissements pénitentiaires belges; la bibliothèque comprend la plupart des ouvrages de



psychiatrie et de criminologie contemporaine ; la section des périodiques est abonnée aux principales revues de criminologie. (Annexe III.) La bibliothèque et le service des périodiques sont appelés à se développer rapidement à l'aide d'échange de publications scientifiques.

Une collection d'instruments nécessaires aux mensurations anthropologiques, à l'examen médical, à l'exploration du système nerveux et des organes des sens complète l'outillage scientifique du laboratoire. Un crédit spécial pour achat de livres et un crédit annuel pour périodiques et pour l'acquisition d'instruments sont mis à la disposition du directeur du laboratoire.

A l'heure actuelle, aucune disposition réglementaire ne fixe les applications pratiques du laboratoire d'anthropologie et ne détermine les catégories de détenus pour lesquels son intervention doit ou peut être réclamée par les autorités pénitentiaires. En fait, cette intervention est fréquemment sollicitée à la prison de Forest en vue de préciser, aussi exactement que possible, la valeur biologique, les tares médicales et la normalité psychique de quelques catégories de détenus.

Dans un premier groupe se rangent tous ceux dont on peut suspecter l'intégrité mentale, que ce soit en raison des conditions du délit, de l'observation médicale ou de la conduite de ces délinquants en prison. A côté des aliénés proprement dits, dont le processus démentiel se révèle au cours de la détention, se rencontrent fréquemment des déséquilibrés mentaux et des insuffisants psychiques de toute nature, des dégénérés à réactions antisociales, particulièrement intéressants à observer et à bien définir. Ajoutons-y, en raison des grandes difficultés que peut présenter le diagnostic différentiel, la catégorie des simulateurs.

Un groupe tout aussi important est celui des indisciplinés, auteurs de violences ou de bris d'objets mobiliers et, en général, de tous ceux que de fréquentes infractions signalent à l'autorité pénitentiaire ; leur observation en prison éclaire parfois singulièrement leur conduite sociale. Un examen biologique et mental approfondi permettra, dans la plupart des cas, de proposer pour ces diverses catégories de détenus *anormaux* un traitement et un régime pénitentiaire en rapport avec leur état anthropologique ; pour plusieurs d'entre eux, il pourra suggérer des mesures spéciales, telles l'intervention du médecin aliéniste ou une libération provisoire.

Une application tout aussi intéressante des travaux du laboratoire est la constitution d'un dossier criminologique complet pour les condamnés susceptibles de bénéficier d'une réduction de peine et pour ceux dont la libération est prochaine.

La peine n'a pas seulement pour objectif la répression de la faute ; bien plus que l'intimidation du coupable, elle se propose son relèvement moral et son reclassement honorable dans la société.

Une enquête anthropologique, comprenant un examen mental approfondi et s'étendant aussi à l'étude minutieuse des conditions mésologiques qui ont entouré le délit et qui, dans bien des cas, peuvent en atténuer le caractère, présentera grand intérêt. Cette étude offrira une importance spéciale pour les membres du personnel pénitentiaire, qui ont pour mission de collaborer à l'œuvre de régénération morale et sociale des prisonniers.

Parmi les éléments de l'individualité du délinquant qu'il importe de bien connaître en vue d'assurer son reclassement dans la société, citons l'état constitutionnel et les tares médicales du délinquant, l'intégrité de son système nerveux, ses lacunes mentales et morales, l'insuffisance de ses connaissances professionnelles, les facteurs sociologiques de prédisposition à la délinquance, qui seront aussi les facteurs les plus puissants de la récidive, enfin, le type criminologique du détenu.

La constitution d'un tel dossier, mis à la disposition des membres de la Commission de la comptabilité morale, est de nature à faciliter leur mission ; peut-être pourra-t-il inspirer les mesures à prendre, au cours de la détention, pour remédier à l'infériorité physique et mentale des détenus, à leur ignorance des devoirs sociaux et, si possible, à l'imperfection de leur éducation professionnelle. Les indications d'ordre sociologique permettront, à leur tour, de prévoir les difficultés que rencontrera le reclassement social du libéré.

Quoiqu'il soit prématuré d'apprécier, à ce point de vue éminemment pratique, les avantages que peut offrir le nouvel organisme d'observation pénitentiaire, il est permis, dès à présent, de constater qu'à raison même de ses travaux, une attention toute spéciale a été portée sur les détenus qui se distinguent en prison par l'un ou l'autre caractère anormal, ainsi que sur les délinquants dont la libération est prochaine.

D'aucuns envisageront la création du laboratoire d'anthropologie comme un pas en avant vers la réalisation de l'individualisation

de la peine, principe que les criminalistes de toute école ne cessent de préconiser comme une réforme d'utilité primordiale; l'existence d'une organisation scientifique semblable dans les prisons importantes permettrait, dans une certaine mesure, de réaliser, sans innovation hasardeuse, un essai pratique de cette réforme. Au lieu de spécialiser à l'excès peut-être les établissements pénitentiaires, on pourrait se borner, grâce aux travaux d'un laboratoire anthropologique, à établir dans les prisons importantes une sériation criminologique; cette sériation entraînerait comme conséquence l'application d'un traitement pénitentiaire spécial, en rapport avec l'individualité physique, mentale et sociale des détenus qui composent chacune des sections.

Abstraction faite des applications pénitentiaires actuelles et éventuelles des travaux d'anthropologie criminelle, le laboratoire de Forest constitue un centre scientifique de documentation sur la criminalité en Belgique.

Pendant les premières années de son existence (1907), il n'a pas été possible, en raison des mauvaises dispositions de la vieille prison des Minimes, où le laboratoire avait été installé à titre provisoire, d'entreprendre une étude d'ensemble sur les caractères généraux et spécifiques de la délinquance belge. Parmi les recherches criminologiques, publiées pour la plupart, qui ont été faites au laboratoire d'anthropologie pénitentiaire de Bruxelles, nous signalerons spécialement celles qui se rapportent aux questions suivantes :

Le tatouage en Belgique chez les normaux et les délinquants;

Les avantages et inconvénients de la méthode dactyloscopique (ces recherches ayant démontré la supériorité et les avantages pratiques de l'identification par les empreintes digitales, un service d'identification dactyloscopique a été créé au Ministère de la Justice);

Les tares anatomiques et sociales des vagabonds et mendiants belges;

Le régime alimentaire des prisonniers;

La taille normale en Belgique (étude préliminaire faite chez les recrues en vue d'en comparer les résultats aux mensurations relevées chez les délinquants);

Le type anthropologique des vagabonds en Belgique;

Le tatouage chez les détenues et les prostituées;

L'organisation scientifique des asiles de bienfaisance et des

dépôts de mendicité (rapport présenté au Congrès de Washington, 1910).

Depuis quelques mois, la direction du laboratoire a commencé une étude d'ensemble sur la constitution biologique des délinquants belges et sur les facteurs sociologiques qui prédisposent à l'état de criminalité.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire dans une étude récente, pour aboutir à des conclusions vraiment pratiques et décisives, les recherches de documentation criminologique doivent s'inspirer de tendances éclectiques: abandonnant toute préoccupation de synthèse, tout souci de les conduire en vue de démontrer une thèse quelconque sur les origines de la délinquance, il faut appliquer à ces recherches d'ensemble les règles d'observation positive et de méthode rigoureuse qui président à l'étude des sciences modernes. L'analyse systématique de la personnalité physique, fonctionnelle et morale du délinquant doit y occuper une place tout aussi importante que l'étude soigneuse des conditions étiologiques du délit et des facteurs sociaux criminogènes.

Il est désirable, enfin, d'entreprendre ces recherches de documentation en partant d'un questionnaire très étendu, comprenant toutes les indications pouvant offrir quelque intérêt criminologique et, chose plus importante encore, d'adopter en tous les pays une méthode d'observation et un questionnaire uniformes.

Qui ne voit les grands avantages pratiques de cette uniformité dans l'observation qui permettrait d'établir, avec une sécurité parfaite, d'intéressantes et fructueuses comparaisons entre les travaux exécutés en différents pays sur une même question criminologique?

Il peut être utile de donner quelques indications sur la méthode suivie au laboratoire pour l'examen criminologique des détenus.

Disons, tout d'abord, qu'à côté des recherches chez les délinquants, la direction s'efforce autant que possible de recueillir des observations de sujets normaux<sup>(1)</sup>, observations pouvant servir de points de comparaison pour apprécier la *normalité* des constatations relevées chez les détenus. Déjà les recherches sur le tatouage

---

(<sup>1</sup>) Par sujet normal, nous entendons ici l'homme de constitution moyenne, sans tares ni lésions pathologiques, sans défectuosité mentale importante et sans passé judiciaire.

et sur la taille des délinquants belges ont été précédées d'une étude analogue faite chez les recrues admises à l'incorporation.

En outre, nous comptons soumettre aux mensurations anthropologiques et à l'examen biologique les candidats surveillants, assez nombreux, qui se présentent annuellement à notre examen médical pour être admis dans l'administration pénitentiaire.

Ainsi tombera l'objection la plus sérieuse que l'on a pu formuler à l'occasion de publications d'anthropologie criminelle : l'absence de recherches identiques chez les non-délinquants.

Aucune sélection préalable n'est opérée parmi les détenus qui acceptent d'être soumis aux examens du laboratoire criminologique; s'y succèdent des sujets des deux sexes, appartenant à toutes les catégories pénitentiaires; parmi eux tous les délits sont représentés.

Nous exigeons comme condition préalable à l'examen la reconnaissance de la faute commise et la sincérité des réponses; les détenus sont informés que cette enquête n'a qu'une portée strictement scientifique et pénitentiaire, cette dernière de nature à présenter pour eux certains avantages éventuels. Ils sont prévenus, du reste, que leurs déclarations seront contrôlées, les éléments du dossier administratif permettant ce contrôle dans une certaine mesure. Ajoutons que, jusqu'à présent, nous n'avons relevé que fort peu d'inexactitudes dans les réponses des détenus.

Nous donnons en annexe (IV) le questionnaire adopté dans nos recherches, nous en suivons régulièrement l'ordre et la méthode; plusieurs des questions soulevées appelleront peut-être des réserves de la part des criminalistes contestant en principe l'influence du facteur biologique; disons simplement que toutes les questions envisagées ont une valeur exclusivement documentaire et n'impliquent pas à nos yeux une relation bien établie entre leur objet et l'état de criminalité; l'importance de quelques-unes d'entre elles sera surtout négative si nous nous en rapportons à notre impression actuelle au sujet de leur valeur criminologique.

Sur toutes nous réservons notre jugement jusqu'au moment où pourront être analysés les résultats de notre enquête sur la criminalité belge.

Le questionnaire que nous avons adopté comprend un certain nombre de points sur lesquels il est inutile d'insister; nous nous bornerons à préciser sommairement ceux dont il convient de bien déterminer la portée.

Passons sur les renseignements généraux et administratifs; seul

le récit des faits qui ont motivé la condamnation mérite de nous arrêter. Cet exposé, que nous demandons à l'intéressé, nous montre évidemment son cas sous le jour le plus favorable; il nous éclaire sur sa sincérité, sur son sens social et, si l'on a soin de ne pas intervenir malencontreusement, il peut révéler des données psychologiques intéressantes sur l'intelligence et la valeur morale du détenu.

Le chapitre Héritéité n'exige pas grandes explications; le passé pathologique des ascendants et des collatéraux met en évidence les diathèses familiales; la même investigation au point de vue mental, du suicide, de l'alcoolisme est de puissant intérêt; certaines familles paraissent vouées à l'éthylisme, aux morts violentes; d'autres ont envoyé plusieurs de leurs membres en prison ou au dépôt de mendicité. La recherche des affections vénériennes chez les ascendants est délicate et demeure habituellement stérile, le délinquant ignorant ce côté intime du passé de ses parents. Une courte enquête sur la normalité biologique de la descendance termine cette partie de l'interrogatoire.

L'examen médical n'a pas besoin de commentaires; il faut le pratiquer au point de vue criminologique et au point de vue pénitentiaire; les tares médicales comme élément étiologique ne sont pas dénuées d'importance; elles interviendront pour fixer le traitement et le régime alimentaire du détenu.

Nous nous efforçons de rendre très complet l'examen anthropologique systématique auquel nous soumettons ensuite les délinquants. Les mensurations sont prises par un surveillant, excellent opérateur; les unes sont pratiquées suivant la méthode Bertillon et ont une valeur surtout signalétique; la plupart, d'ordre scientifique, sont relevées conformément aux règles de l'Entente internationale pour les mesures craniométriques et céphalométriques du Congrès de Monaco (1908).

Dans leur ensemble, les mensurations anthropologiques, au nombre d'une cinquantaine (annexe V), sont destinées à résoudre le problème si discuté des relations qui peuvent exister entre l'état somatique des délinquants et leurs réactions criminelles.

Sans nier que les mensurations anthropologiques et particulièrement celles du crâne et de la face ont un intérêt essentiellement ethnique, nous leur accordons, au point de vue criminologique, et ce jusqu'à plus ample information, une valeur documentaire considérable. Elles sont spécialement destinées, à notre avis, à préciser, à contrôler la description des tares constitutionnelles, des stigmates de dégénérescence et des modalités de la morphologie des délin-

quants. On pourra, grâce à de précises mensurations, escompter à leur juste valeur les asymétries faciales, les déviations osseuses, les implantations irrégulières et les malformations d'organes; elles mettront en évidence des détails anatomiques qui passeraient inaperçus si on s'en tenait à une simple impression d'ensemble ou à une description biologique *de visu*. Leur rôle essentiel est donc de fournir, à côté de l'énoncé des tares et variations anatomiques, une documentation anthropologique précise qui l'éclaire et le contrôle.

La description morphologique du sujet suit l'examen anthropologique; elle se fait minutieusement d'après un tableau (annexe VI) où nous avons réuni tous les « Stigmates de criminalité », tous les éléments d'anomalie morphologique que, à tort ou à raison, on a invoqués comme tares de dégénérescence ou prédispositions à l'état de délinquance. Encore une fois, ici nous avons visé exclusivement à réunir une documentation complète, quelles que soient d'ailleurs les conclusions auxquelles elle nous mènera; nous voulons, sans chercher à les interpréter, établir un pourcentage des stigmates morphologiques chez les délinquants et les gens sans casier judiciaire.

La description de l'oreille retient spécialement notre attention; beaucoup de criminalistes s'y sont intéressés, et leurs variations de conformation sont innombrables; il n'est pour ainsi dire d'oreilles semblables, et leur symétrie est rarement parfaite.

La description méthodique et complète des deux oreilles constituerait, à notre sens, une documentation signalétique presque aussi décisive qu'une analyse dactyloscopique. Aussi tenons nous à décrire dans ses détails la morphologie des oreilles en suivant la marche indiquée dans le tableau que reproduit l'annexe VII.

L'examen du système nerveux et des organes des sens est une partie essentielle de notre investigation; il ne diffère guère de la manière habituelle dont procède le neurologue, l'aliéniste et ceux qui se préoccupent de psychologie expérimentale et de pédologie. Sans se perdre dans des détails, et tout en gardant comme objectif le point de vue criminologique, cet examen doit tendre à réunir des éléments aussi nombreux que possible en vue d'analyser la physiologie normale et pathologique du système nerveux, la valeur psychique et les lacunes mentales du délinquant.

Dans une première partie, l'exploration de l'intégrité du système nerveux, nous étudions les conditions de la motilité, les réflexes tendineux, cutanés, muqueux et pupillaires, les divers modes de la sensibilité. A côté des expériences d'esthésiométrie, d'algométrie

et de dynamométrie (deux expériences successives, une troisième à vingt minutes d'intervalle), nous attachons une importance spéciale à l'acuité de la sensibilité à la pression et du sens musculaire qui nous paraissent assez fréquemment troublés chez les délinquants; toutes ces recherches se font rapidement, le sujet ayant les yeux bandés.

Nous envisageons ensuite les symptômes pathologiques du système nerveux. Du côté de la motilité : paralysie, atrophie, ataxie, contracture, tics, tremblement ; du côté de la sensibilité : fourmillements, picotement, sensations de lourdeur, de brûlure, de refroidissement, moiteur de la peau, vertige, les variétés de douleur, les troubles des sensibilités tactile et thermique, la duplicité, l'erreur, le retard dans les sensations en général.

Dans la détermination des acuités sensorielles, nous avons recours aux méthodes habituelles des laboratoires de psychologie expérimentale.

Pour l'odorat, nous utilisons une série de produits familiers qui sont présentés dans l'ordre suivant : l'alcool, la térébenthine, l'eau, la cannelle, l'éther, le vinaigre, le camphre ; l'ammoniaque n'est employée que dans le cas d'anosmie. Dans une seconde expérience, quantitative, nous offrons au détenu des solutions acétiques et des craies camphrées de titre différent.

La finesse du goût est étudiée, qualitativement et quantitativement, à l'aide de solutions correspondant aux quatre types principaux de sensation gustative : le doux, le salé, l'aigre, l'amer. Une goutte déposée sur un verre de montre est présentée au détenu qui la met en contact avec la pointe de la langue ; nous avons préféré ce procédé qui n'expose pas à des contaminations accidentelles. Entre les épreuves le sujet se rince la bouche ; d'ailleurs, quelques gouttes d'eau distillée sont utilisées à titre de contrôle. Tous les produits sont renfermés dans des compte-gouttes semblables et ont un aspect extérieur identique.

Les solutions employées sont les suivantes (leur titre, qui a été déterminé après une série d'expériences d'essai, ne s'éloigne pas sensiblement de celui recommandé par les auteurs) :

	SOLUTION FAIBLE.	SOLUTION FORTE.
Sucre . . . . .	5 %	10 %
Sel . . . . .	3 —	5 —
Acide acétique . . . . .	0,2 —	1 —
Strychnine . . . . .	0,02 —	0,2 —



L'audition s'apprécie à l'aide d'une montre à tic tac faible, dont la perception moyenne est de 1 mètre environ, puis par l'énoncé, à voix basse, de chiffres ; le diapason permet les épreuves de Weber et de Rinne ; nous terminons par l'examen du tympan et de la perméabilité des fosses nasales.

Pour la vue, nous recourons aux déterminations suivantes :

1. Acuité visuelle au moyen des tables optométriques internationales (Congrès d'ophtalmologie, Naples 1909) ;
2. Sens chromatique par la méthode des laines du Prof<sup>r</sup> Holmgren ;
3. Forme des objets ;
4. Champ visuel ; en cas de retrécissement notable, nous déterminons le champ visuel pour deux couleurs au moins, habituellement le rouge et le vert ;
5. Examen du fond de l'œil et des réflexes pupillaires.

Nous arrivons ainsi à l'examen psychiatrique proprement dit ; nous reconnaissons volontiers que les procédés actuels de psychométrie sont longs, délicats et peu sûrs ; les tests mentaux sont d'application difficile en prison, pour le motif principal que la plupart des détenus ne comprennent pas la portée des expériences ; de ce côté, il nous reste à trouver une méthode pratique de psychométrie appliquée à la criminologie.

Dans la mesure du possible, nous analysons les facultés du délinquant, le degré de son intelligence, la valeur de sa mémoire et de son jugement, la force de sa volonté, l'acuité de son attention ; nous essayons de dégager de son interrogatoire les grandes lignes de son caractère, ses qualités, ses défauts essentiels, notamment l'instabilité, l'insensibilité, l'impulsivité, si intéressantes au point de vue criminologique ; vient enfin une appréciation des lacunes mentales, morales et éducatives du délinquant.

Nous sommes indiscutablement ici à la partie faible de notre enquête anthropologique et nous serions heureux d'obtenir la collaboration de nos collègues pour résoudre, d'une manière pratique, le difficile problème d'étudier, dans des conditions sûres, la valeur psychologique des délinquants.

Les troubles mentaux proprement dits, s'ils existent, font l'objet d'une observation psychiatrique détaillée.

L'énoncé du questionnaire sociologique et criminologique est suffisamment précis pour pouvoir se passer de commentaires.

Un mot encore du classement adopté pour les observations criminologiques; nous avons eu l'occasion récemment d'exposer notre méthode personnelle de classification des délinquants (\*) et nous n'y revenons que pour insister sur l'avantage pratique qu'elle présente au point de vue de l'uniformité des recherches d'anthropologie criminelle. Quelle que soit leur opinion au sujet de la nature et des origines de l'état de criminalité, tous les auteurs peuvent l'adopter pour classer provisoirement leurs observations criminologiques. (Annexe VIII.)

Notre classification s'inspire de la formule suivante : dans la genèse des délits, l'intervention des causes sociales est d'autant plus active que les prédispositions du terrain organique sont plus faibles. Elle s'établit d'après une sériation étiologique double, basée, d'une part, sur l'importance croissante des tares biologiques, d'autre part, sur l'intervention plus ou moins prépondérante des facteurs criminogènes du milieu social.

Dans un premier groupe se rangent les délinquants sociaux sans tares organiques bien accusées : les délinquants accidentels ou occasionnels.

Dans le deuxième groupe se placent les délinquants à étiologie complexe, chez qui s'observent à l'état d'association, quoique à des degrés divers, les facteurs biologiques et sociaux : les délinquants d'habitude et les dégénérés criminels.

Dans le troisième groupe ne se trouvent que les délinquants caractérisés par des tares psychiques plus ou moins accentuées, chez qui le facteur social demeure toujours à l'arrière-plan : les fous moraux et les aliénés criminels.

Chacun de ces trois groupes est divisé en deux catégories correspondant à des degrés différents dans l'accentuation des caractères biologiques et sociaux; enfin, dans chacune des catégories s'établit une dernière sous-classification basée sur la nature même du délit.

Ayant ainsi défini dans ses grandes lignes la portée scientifique et les avantages pratiques, au point de vue du traitement des délinquants, du laboratoire d'anthropologie pénitentiaire, nous tenons à reconnaître que la nouvelle institution n'échappe pas à quelques objections; en vous en exposant le but et le fonctionne-

---

(\*) Les bases rationnelles d'une classification des délinquants. (*Bull. Soc. d'anthropol. de Bruxelles*, 27 mars 1911.)

ment, nous avons eu pour objectif, bien moins de rechercher votre approbation que de la soumettre à vos critiques en vue de bénéficier des observations que pourra suggérer l'expérience de nos collègues.

L'œuvre est perfectible, elle nous paraît appelée à rendre de sérieux services à l'anthropologie criminelle et à la science pénitentiaire ; nous serons toujours heureux d'accueillir à son sujet les conseils de tous ceux qui s'intéressent aux questions de criminologie, et il ne dépendra pas de nos modestes travaux que le laboratoire d'anthropologie pénitentiaire ne réponde à la pensée généreuse de ceux qui l'ont institué : contribuer au progrès de la science et au relèvement moral et social des criminels.

---

ANNEXE I

---

(Extrait des *Annales parlementaires belges.*)

---

**Discours prononcé par M. Renkin, Ministre de la Justice,  
lors de la discussion du budget (mars 1908).**

« Le laboratoire d'anthropologie pénitentiaire dont j'ai décidé la création au mois de novembre dernier a été installé provisoirement à la prison de Bruxelles. Ce service aura son installation définitive à la prison de Forest, lorsque cet établissement pourra être occupé; les locaux voulus y ont été réservés à cet effet, et les études anthropologiques sur les très nombreux détenus (environ 8,500 par an) qui passeront par cette prison pourront être faites dans des conditions qui ne laisseront rien à désirer.

» Les caractères anthropologiques des individus condamnés, les anomalies, les malformations, les troubles de la parole ou de la sensibilité qui peuvent se remarquer chez eux, ainsi que leur état psychique, ont depuis longtemps déjà sollicité l'attention des spécialistes en Italie, en Allemagne, en France et plus récemment aux États-Unis.

» Notre laboratoire reprendra et suivra ces travaux scientifiques; les observations qui seront faites sur les détenus de la prison de Bruxelles seront réunies, classées, comparées, et la publication de ces études aidera, à n'en pas douter, au progrès de la science pénitentiaire. »

---

ANNEXE II

---

(Extrait du *Moniteur belge* du 11 décembre 1910, n° 345.)

---

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

---

PRISONS

---

**Institution d'un laboratoire d'anthropologie pénitentiaire  
à la prison de Forest.**

---

RAPPORT AU ROI.

---

SIRE,

Les recherches qui ont pour objet les caractères anthropologiques des criminels présentent un intérêt scientifique qui est depuis longtemps reconnu.

Elles peuvent n'être pas non plus sans utilité pratique au point de vue de l'application du régime pénitentiaire.

La peine n'a pas seulement pour but le châtement du coupable, elle tend aussi à obtenir son amendement.

Pour atteindre cette fin réformatrice, il est indispensable de posséder sur la personnalité intime du détenu des données aussi nombreuses et aussi précises que possible.

Le service de la comptabilité morale et celui des visites en cellule, tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui dans nos prisons cellulaires, fournissent déjà d'utiles éléments pour l'étude individuelle des détenus.

Les constatations, d'un ordre plus général, qui seraient le résultat d'investigations anthropologiques opérées avec méthode dans un centre pénitentiaire important contribueraient également, par les notions qu'elles apporteraient sur la constitution physique

et psychique des délinquants, à l'exacte détermination du traitement de ceux-ci en prison.

Mon prédécesseur s'était inspiré de ces vues lorsque, en 1907, il établissait, à titre provisoire, un service de recherches anthropologiques à la prison des Minimes (Bruxelles).

Cet établissement sera incessamment désaffecté, et les détenus qui l'occupent seront transférés dans la prison qui vient d'être érigée à Forest.

Les études commencées aux Minimes pourraient être poursuivies, au nouvel établissement, dans d'excellentes conditions scientifiques et matérielles.

Le projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté a pour objet, Sire, l'organisation définitive de ce laboratoire d'anthropologie pénitentiaire.

*Le Ministre de la Justice,*

LÉON DE LANTSHEERE.

---

ALBERT, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice,

Nous avons arrêté et arrêtons :

ART. 1<sup>er</sup>. Il est institué, à la prison de Forest, un laboratoire d'anthropologie pénitentiaire où seront recueillis et coordonnés les résultats de recherches anthropologiques opérées, au point de vue pénitentiaire, sur les délinquants détenus en cet établissement.

ART. 2. Le chef de ce laboratoire sera nommé par Notre ministre de la Justice; son traitement est fixé à 3,000 francs au minimum et à 5,000 francs au maximum.

Notre Ministre de la Justice est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 13 novembre 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

*Le Ministre de la Justice,*

LÉON DE LANTSHEERE.

---

ANNEXE III

---

**Liste des périodiques du Laboratoire.**

---

1. *Archiv für Kriminalanthropologie*. Leipzig. (Hans Gross.)
  2. *Archivio psichiatria, antropologia criminale*. Turin. (Lombroso.)
  3. *Journal of criminal law and criminology*. Chicago.
  4. *Archives d'anthropologie criminelle*. Lyon. (Lacassagne.)
  5. *L'Anthropologie*. Paris.
  6. *Revue anthropologique*. Paris.
  7. *Revue pénitentiaire et de droit pénal*. Paris.
  8. *Revue de droit pénal et de criminologie*. Bruxelles.
  9. *Archives internationales de médecine légale*. Bruxelles.
  10. *Revue psychologique*. Bruxelles.
  11. *Bulletin de l'Institut sociologique Solvay*. Bruxelles.
  12. *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie*. Bruxelles.
-

ANNEXE IV

Questionnaire criminologique du Laboratoire d'anthropologie pénitentiaire.

- I. Renseignements généraux et administratifs, . . . . . Age. Sexe. Lieu de naissance. Race. État civil. Délit. Récidive. Peine à subir. Récit de l'affaire.
- II. Héritéité. . . . . pathologique, mentale, de suicide, spécifique, alcoolique, criminelle.
- III. Examen médical, . . . . .
- 1. Passé pathologique : Première enfance (convulsions, rachitisme, troubles de croissance). Traumatismes. Maladies. Alcoolisme. Affections vénériennes.
  - 2. État actuel : Usure organique. État général. Infirmités. Troubles fonctionnels. Maladies. Urines.
- IV. Examen anthropologique . . . . . Mensurations (annexe V). Poids. Embonpoint. Dactyloscopie. Tatouage.
- V. Examen morphologique . . . . .
- 1. Tares. Anomalies. Variations morphologiques } tératologiques, pathologiques, dégénératives.
  - 2. Tares et anomalies fonctionnelles.
  - 3. Divers : Langage. Mimique. Physionomie. Tics. Rides. Regard. Écriture. Chevelure. Denture. Sommeil. Fonction sexuelle.



VI. Examen du système nerveux . . . . .

{ tendineux. }  
 { cutanés. } Dynamométrie. Marche. Langue.  
 { muqueux. }  
 { pupillaires. }  
 { Motilité : Reflexes }  
 { Sensibilité : Tactile, Topographique. A la pression, Chaleur, Douleur, Stéréognostique. }  
 { Sens musculaire. }  
 { Motilité : Paralyse. Atrophie Ataxie. Contracture, Tremblement. }  
 { Sensibilité : Troubles objectifs : Anesthésie. Hypoesthésie. Hyperesthésie. Duplicité. }  
 { Retard. Erreur dans les sensations. }

Troubles subjectifs : Fourmillement. Picotement. Lourdeur. Refroidissement. Brûlure. Mouillure de la peau. Vertige. Douleurs.

VII. Organes des sens.

VIII. Examen psychiatrique . . . . .

{ intelligence. }  
 { attention. }  
 { mémoire. }  
 { volonté. }  
 { jugement. }  
 { Sentiments. }  
 { Qualités }  
 { dominantes. }  
 { Défauts }  
 { impulsivité. }  
 { instabilité. }  
 { insensibilité. }  
 { Lacunes }  
 { éducatives. }  
 { morales. }  
 { intellectuelles. }  
 { hallucinations. }  
 { illusions. }  
 { insuffisances. }  
 { Troubles mentaux : Perception }  
 { Conscience. Affectivité. Mémoire. Jugement. Attention. }  
 { Expression. }

IX. Renseignements sociologiques . . . . .

Famille. Relations avec ses parents. Entourage. Habitation. Profession. Service militaire. Instruction Application scolaire. Éducation. Lectures. Religion. Classe sociale. Genre de vie. Besoins. Misère. Revers de fortune. Chagrins. Surmenage. Passé social { conduite. }  
 { travail. } Sens social. Causes de milieu ayant pu prédisposer au délit. { épargne }

X. Renseignements criminologiques . . . . .

Nature du délit. Récidive. Spécificité. État physique au moment du délit. État moral. Conditions extérieures du délit. Causes prédisposantes au délit. Circonstances du délit. Circonstances atténuantes. Ivresse. Influence des besoins et sentiments. Compréhension de l'acte délictueux. Conduite en prison. Dispositions morales.

**Conclusions :** Diagnostic criminologique. Traitement pénitentiaire. Amendement. Reclassement. Mesures à proposer.

**ANNEXE V**

Nom \_\_\_\_\_ N° \_\_\_\_\_

**Mensurations anthropologiques.**

**I. Tronc.**

1. Poids . . . . .	6. Circ. thorac. axillaire . . . . .	} Exp. Insp.
2. Taille (B) * . . . . .	7. Circ. thorac. sternale . . . . .	
3. Buste (B) . . . . .	8. D. thorac. antéro-postérieur. . . . .	
4. Envergure (B). . . . .	9. D. thorac. transverse . . . . .	
5. D. acromial . . . . .		

**II. Membres.**

CÔTÉ DROIT.		CÔTÉ GAUCHE.	
40. Longueur du bras . . . . .		21. Longueur du bras . . . . .	
41. Longueur de l'avant-bras . . . . .		22. Longueur de l'avant-bras . . . . .	
42. Longueur de la main . . . . .		23. Longueur de la main . . . . .	
43. Longueur du membre supérieur . . . . .		24. Longueur du membre supérieur . . . . .	
44. Pouce . . . . .		25. Pouce . . . . .	
45. Index . . . . .		26. Index . . . . .	
46. Médius (B). . . . .		27. Médius (B). . . . .	
47. Annulaire . . . . .		28. Annulaire . . . . .	
48. Auriculaire (B) . . . . .		29. Auriculaire (B) . . . . .	
49. Pied (B). . . . .		30. Pied (B). . . . .	
20. Coudée (B). . . . .		31. Coudée (B). . . . .	

\* Les mensurations suivies de la lettre (B) sont prises conformément aux principes de la méthode Bertillon.

**III.**

**Tête.**

32-33. D. antéro-postérieur maximum du crâne . . . . .	} anthropologique . . . Bertillon . . . . .
34. Largeur du crâne (B) . . . . .	
35. Hauteur du crâne . . . . .	
36. Largeur frontale minima . . . . .	
37. D. bi-mastoldien . . . . .	
38. D. bi-zygomatique (B) . . . . .	
39. Hauteur du visage.	
40. D. nasio-mentonnier . . . . .	
41. D. nasio-alvéolaire . . . . .	
42. Largeur de la bouche . . . . .	
43. Hauteur du nez . . . . .	
44. Largeur du nez . . . . .	
45-46. Longueur de l'oreille . . . . .	} droite (B) . . . . . gauche . . . . .
47-48. Largeur de l'oreille. . . . .	
49-50. Implantation de l'oreille ou hauteur du conduit auditif . . . . .	} droite . . . . . gauche . . . . .
51. Courbe horizontale cranienne . . . . .	
	} Glabelle. . . . . Point auriculaire. . . . .

**IV.**

**Indices.**

52. Céphalique . . . . .	55. Nasal . . . . .
53. Facial . . . . .	56. Auriculaire . . . . .
54. Visage . . . . .	57. Thoracique . . . . .

Anomalies et variations

<p style="text-align: center;"><b>I. Crâne.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Asymétrie générale.</li> <li>2. Microcéphalie.</li> <li>3. Macrocéphalie.</li> <li>4. Acrocéphalie.</li> <li>5. Platycéphalie.</li> <li>6. Hydrocéphalie.</li> <li>7. Trochocéphalie.</li> <li>8. Naticéphalie.</li> <li>9. Scaphocéphalie.</li> <li>10. Sténocéphalie.</li> <li>11. Plagiocéphalie.</li> <li>12. Exagération des reliefs et dépressions anatomiques.</li> <li>13. Grands écarts de l'indice céphalique.</li> <li>14. Anomalies de l'occipital.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>II. Face.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Asymétrie générale.</li> <li>2. Hémiatrophie faciale.</li> <li>3. Paralyse faciale.</li> <li>4. Disproportion des organes ou des traits.</li> <li>5. Anomalies de la physionomie.</li> <li>6. Regard { faux. fuyant.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>III. Front.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bas.</li> <li>2. Étroit.</li> <li>3. Fuyant.</li> <li>4. Bombé.</li> <li>5. Implantation basse des cheveux.</li> <li>6. Sinus frontaux volumineux.</li> <li>7. Fossette frontale.</li> <li>8. Rides précoces ou très profondes.</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>IV. Sourcils.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Asymétrie { en hauteur. en largeur. de forme. en abondance de poils.</li> <li>2. Arcades sourcilières très saillantes.</li> <li>3. Réunion des sourcils.</li> <li>4. Sourcils en brosse — à queue.</li> <li>5. Coloration différente des poils de la barbe.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>V. Yeux.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Microphthalmie.</li> <li>2. Asymétrie oculaire.</li> <li>3. Iris de couleur différente.</li> <li>4. Exophtalmie.</li> <li>5. Strabisme congénital { convergent simple ou double. — divergent simple ou double.</li> <li>6. Cataracte congénitale.</li> <li>7. Coloboma congénital.</li> <li>8. Daltonisme.</li> <li>9. Nystagmus.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>VI. Paupières.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Étroitesse.</li> <li>2. Abaissement des paupières sup.</li> <li>3. Débordement partiel.</li> <li>4. Coloboma palpébral.</li> <li>5. Fentes obliques.</li> <li>6. Fortes rides.</li> <li>7. Absence de cils.</li> <li>8. Cils énormes abondants.</li> <li>9. Épicanthus.</li> </ol>	<p style="text-align: center;"><b>VII. Orbites.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Énormes.</li> <li>2. Asymétriques.</li> <li>3. Rapprochées.</li> <li>4. Très écartées.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>VIII. Nez.</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Déviation.</li> <li>2. Asymétrie.</li> <li>3. Prognathisme.</li> <li>4. Racine profonde.</li> <li>5. Anomalies du dos.</li> <li>6. Anomalies du bout.</li> <li>7. Anomalies des narines.</li> <li>8. Cloison découverte.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>IX. Bouche.</b></p> <p style="text-align: center;"><i>A. Lèvres.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Épaisses, renversées.</li> <li>2. Minces.</li> <li>3. Lèvre supérieure relevée.</li> <li>4. Lèvre inférieure retombante.</li> <li>5. Proéminence d'une lèvre.</li> <li>6. Abaissement d'une commissure.</li> <li>7. Bec-de-lièvre.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><i>B. Menton.</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Rentrant.</li> <li>2. Fuyant.</li> <li>3. A fossettes.</li> <li>4. Bilobé.</li> </ol>
---	--	--

**orphologiques.**

**C. Langue.**

1. Macroglossie.
2. Asymétrie.
3. Déviation.
4. Longueur ou absence du frein.
5. Vices de prononciation.

**D. Palais.**

1. Ogival.
2. Aplati.
3. Étroit.
4. Asymétrique
5. Torus palatinus.
6. Fissure palatine.

**E Voile.**

1. Bifide.
2. Autres anomalies.

**F. Luette.**

1. Anomalies.

**X. Machoires.**

1. Zygomes volumineux.
2. Mandibule lourde et énorme.
3. Prognathisme facial.
4. Prognathisme mentonnier.
5. Emboîtement irrégulier des arcades dentaires.

**XI. Dents.**

1. Implantation générale vicieuse.
2. Dents inégales, disproportionnées.
3. Dents surnuméraires.
4. Absence de dents

{ canines.  
 incisive.  
 dent de sa-  
 gesse.

5. Canine énorme.
6. Dents de Hutchinson.

**XII. Oreilles.**

1. Asymétrie.
2. Difformité générale.
3. Anomalies de volume.
4. Anomalies d'implantation.
5. Difformités de détails.
6. Oreilles typi-  
ques

{ de Wildermuth  
 de Morel.  
 de Darwin.  
 de Vespasien.  
 de faune.  
 à anse.

**XIII. Chevelure.**

*Poils. Peau. Ongles.*

1. Calvitie congénitale.
2. Alopecie congénitale.
3. Canitie précoce.
4. Calvitie précoce.
5. Cheveux crépus, laineux.
6. Duvet facial exubérant.
7. Atrichose.
8. Hypertrichose générale.
9. Hypertrichose lombaire.
10. Barbe exubérante.
11. Absence de barbe.
12. Absence de moustache.
13. Asymétrie de la barbe.
14. Ichtyose.
15. Vitiligo.
16. Anomalies du pigment.
17. Noevus.
18. Tumeurs congénitales.
19. Asphyxie des extrémités.

20. Absence des ongles
21. Atrophie des ongles.
22. Épaisseur énorme des ongles.
23. Onychophagie.

**XIV. Membres.**

1. Disproportion avec le tronc.
2. Asymétrie de membres homologues.
3. Atrophie congénitale.
4. Mains palmées.
5. Mains botes.
6. Pieds bots.
7. Pied préhensile.
8. Anomalies des doigts.
9. Anomalies des orteils.

**XV. Anomalies diverses.**

1. Gigantisme.
2. Nanisme.
3. Acromégalie.
4. Myxœdème.
5. Infantilisme.
6. Virilisme ou féminisme.
7. Crétinisme.
8. Obésité.
9. Mancinisme musculaire.
10. Asymétrie générale du corps.
11. Déformations du thorax.
12. Déviation du rachis.
13. Malformations des organes génitaux.
14. Spina-bifida.
15. Hernie.
16. Goitre.
17. Surdi-mutité.

## ANNEXE VII

---

### Variations morphologiques de détail des oreilles.

- I. Hélix . . . . .** Absence. Arrêt de développement total. Arrêt de développement partiel. Déformation générale. Froissement total de l'ourlet. Écrasement de l'hélix au-dessus de l'anthélix avec fusion. Racine de l'hélix énorme. Échancrure. Othématome. Tubercule de Darwin et ses variétés : nodosité, saillie, tubercule, élargissement.
- II. Anthélix . . . .** Absence. Petitesse extrême. Volume énorme. Dépression au lieu d'une saillie. Bifurcation de son extrémité supérieure.
- III. Tragus . . . . .** Absence. Duplicité. Forme conique. Tubercule supratraginien. Très poilu.
- IV. Antitragus. . .** Absence. Renversement en dehors et en bas. Très poilu. Très rapproché du tragus. Fusion avec la racine de l'hélix.
- V. Lobule . . . . .** Absence. Petitesse. Volume énorme. Sessile. Adhérence partielle. Large. Allongé. Carré. Pointu. En forme de virgule. Forte torsion. A llot proéminent. Avec prolongement de la fossette scaphoïde. Très poilu. Présence de nodules. Très charnu.
- VI. Conque. . . . .** Petite. Profonde. Poilue.
- VII. Fossette scaphoïde ou naviculaire :** Absence. Duplicité.
- VIII. Ligament suspenseur :** Volumineux. Surnuméraire.
-

ANNEXE VIII

---

**CLASSIFICATION DES DÉLINQUANTS.**

## ANNEXE VIII

### Classification des délinquants.

<p><b>I.</b></p> <p><b>DÉLINQUANTS</b> d'origine sociale.</p>	<p>1. Facteurs du délit exclusivement sociaux ou tout au moins, ceux-ci ont exercé une action prépondérante dans la préparation et la provocation des actes délictueux.</p> <p>2. Tares biologiques absentes ou négligeables.</p> <p>3. Lacunes éducatives ou morales. Volonté faible. Sens social élémentaire.</p> <p>4. Peu dangereux. Amendables. Susceptibles de reclassement.</p> <p>5. Cure pénitentiaire de relèvement moral et d'éducation sociale.</p>	<p>Acte imprévu, irréfléchi, exécuté sans souci des conséquences. Origine émotive habituelle.</p> <p>Insuffisance de résistance aux impulsions passionnelles.</p> <p>Délinquants réflexes.</p> <p>Acte délictueux préparé par des défaillances morales, exécuté après délibération et dans des conditions qui permettent d'épurer l'impunité.</p> <p>Volonté faible.</p> <p>Délinquants par tentation, par imitation.</p>
<p><b>I.</b> Par besoin physiologique.</p>	<p>4<sup>or</sup> degré. Délinquants accidentels.</p>	<p>Faim. Misère. Sexualité (viol, attentats à la pudeur, adultère).</p>
<p><b>II.</b> Par besoin psychologique.</p>	<p>2<sup>o</sup> degré. Délinquants occasionnels.</p>	<p>Ivrognerie. Gêne. Sentiment de propriété. Besoin de luxe. Amour crimes passionnels, jalousie, chantage).</p>
<p><b>III.</b> Par état affectif.</p>	<p>1<sup>er</sup> degré. Délinquants habituels.</p>	<p>Colère. Haine. Vengeance.</p>
<p><b>IV.</b> Par sentiments psycho-sociaux.</p>	<p>3<sup>e</sup> degré. Délinquants habituels.</p>	<p>Individuels. Honneur. Religion. Superstition. Collectifs Politique (crimes des foules, sabotage, anarchie, antipatriotisme).</p>



**II.**  
DÉLIQUANTS  
à étiologie  
complexe  
biologico-  
sociale

1. Facteurs sociaux prépondérants dans la provocation des réactions criminelles et dans la production de l'état de récidive.
2. Tares biologiques constantes, héréditaires et acquises, dont l'influence est surtout prédisposante.
3. Lacunes éducatives et morales. Alcoolisme. Vagabondage. Incapables de travail régulier.
4. Dangereux. Rarement amendables. Récidivistes incorrigibles.
5. Détenition illimitée avec travail forcé. Traitement médical. Éducation professionnelle.

1<sup>er</sup> degré.  
Déliquants  
d'habitude.

2<sup>e</sup> degré.  
Dégénérés  
criminelles.

**Pervertis ou débiles.**

Incapables de résister aux entraînements passionnels et aux impulsions de l'instinct. Alcooliques. Paresseux. Bruiaux. Atrophie du sens moral. Tares pathologiques surtout acquises, susceptibles d'une certaine amélioration. Criminalité souvent acquise.

Véritables professionnels de la délinquance moyenne (voies, violences, rébellion). Responsabilité peu atténuée. Auraient pu par un traitement moral et physique précoce se relever de leur déchéance.

Accentuation du degré précédent par aggravation des tares biologiques, habituellement héréditaires et dégénératives.

Violents. Impulsifs. Délinquants sexuels. Mentalité inférieure, incapable de développement et de compréhension sociale. Amoraux. Invertis sociaux.

Responsabilité très atténuée. Crimine's impulsifs, dangereux et incorrigibles. Incapables de relèvement social.

Détenition illimitée dans des sections pénitentiaires spéciales

Demi-fous.

**III.**  
DÉLIQUANTS  
par tares  
psychiques.

1. Influences du milieu social négligeables.
2. Tares biologiques lourdes, héréditaires, atteignant surtout les centres psychiques
3. Mentalité pathologique.
4. Très dangereux. Irresponsables. Incapables.
5. Asile pénitentiaire.

1<sup>er</sup> degré.  
Fous moraux.

2<sup>e</sup> degré.  
Aliénés criminels  
(Révint  
exclusivement  
de la psychiatrie.)

Criminel's nés. Anormaux biologiques profonds.

Absence de sens moral. Épilepsie habituelle.

Déséquilibre mental : antisociaux incurables.

Incapables d'adaptation au milieu social.

Démences par tare congénitale (Déires systématistes. Folie circulaire. Folie épileptique. Folie héréditaire de Morel. Folie dégénérative de Krafft-Ebing, etc.)

Démences acquises. (Déire toxique. Folie hystérique. Paralyse générale. Folie puerpérale etc.)

DISCUSSION.

M. G. CUMONT. — Il peut arriver qu'un prisonnier refuse de se soumettre à l'examen. Dans ce cas que fait-on?

M. VERVAECK. — On ne l'examine pas.

M. G. CUMONT. — Ne peut-on considérer cet examen comme une aggravation de peine? Le prisonnier doit parfois, me semble-t-il, réprover aussi l'existence de ce dossier, si complet, sur lui-même et sur sa famille.

M. VERVAECK. — Cette crainte ne me paraît pas justifiée. Les questionnaires ne portent, en effet, aucun nom, mais seulement un numéro. De plus, jamais ils ne sont communiqués. Les refus sont, du reste, fort rares, et ils proviennent, en général, de prisonniers ayant à leur passif des actes délictueux, non connus, pour lesquels ils n'ont pas été condamnés.

M. SWOLS. — N'étant pas très compétent en la matière, que notre collègue M. Vervaeck excuse ma présomption de le féliciter vivement de l'œuvre accomplie et de son organisation.

Au point de vue de l'hérédité, je me permets de lui signaler la remarquable thèse d'agrégation de mon ancien et vénéré maître M. Dejerine, professeur de clinique des maladies nerveuses à la Faculté de Paris (\*). Elle renferme de magnifiques exemples de folie homicide et de manie du suicide qui montrent, dans une même famille, les effets cumulatifs d'une hérédité vésanique.

Quant aux déformations de l'oreille, j'en ai remarqué un grand nombre parmi les aliénés. J'ai vu notamment à l'asile de Dave quand j'en étais le médecin, une anomalie très caractéristique produite par un hématome du pavillon qui en remplissait toute la conque; cet hématome peut exister des deux côtés. Les psychiatres anglais et américains, entre autres Kellogg, le signalent. Mais dans la plupart des cas que j'ai observés, la déformation, chose curieuse, siègeait du côté droit.

Je voudrais demander à M. Vervaeck pourquoi l'on ne pratique l'examen anthropologique que sur les condamnés, et non pas sur tous les accusés supposés atteints de tares psychiques.

---

(\*) J. DEJERINE, *L'hérédité dans les maladies du système nerveux*. Paris, 1886.

M. VERVAECK. — C'est afin de ne pas empiéter sur le domaine judiciaire. On n'examine que les prisonniers définitivement condamnés, c'est-à-dire ceux qui ont renoncé à la juridiction d'appel ou qui l'ont subie.

M. SWOLS. — Ce serait, il me semble, un adjuvant précieux de l'instruction judiciaire.

M. VERVAECK. — Évidemment, mais ce serait alors au médecin légiste à pratiquer l'examen. En fait, il est regrettable qu'il n'en puisse pas être ainsi, car les documents que fournit l'examen anthropologique, si intéressants qu'ils soient, n'ont pas d'utilité pratique au point de vue judiciaire.

M. QUINTIN. — M. Vervaeck n'aurait-il pas avantage à utiliser la classification décimale qui paraît simple, pratique et suffisamment élastique ?

M. VERVAECK. — Il est possible que je l'emploie plus tard. La classification actuelle n'est que provisoire, mais elle est très utile et le restera aussi longtemps que le nombre des observations ne sera pas trop considérable.

M. HOUZÉ. — La classification décimale ne rend pas de grands services : pour certaines questions, on l'a trouvée en défaut. Cela résulte de ce que ceux qui s'occupent de la bibliographie sont parfois incompetents pour les sciences dont ils doivent classer les documents, et dans ce cas il arrive trop souvent que des détails ont été pris pour des choses importantes.

Au point de vue de l'examen du goût, je crois que M. Vervaeck pourrait faire des observations très intéressantes en faisant les épreuves avec de la saccharine et du sucre.

COMMUNICATION DE M. JACQUES.  
RAPPORT SUR LE XXII<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION  
DES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE,  
TENU A MALINES DU 5 AU 10 AOUT.

Comme dans les Congrès précédents, la première section a été consacrée à la préhistoire, à la proto-histoire et à l'archéologie belgo-romaine et franque. C'est donc spécialement des travaux de cette section que j'aurai l'honneur de vous entretenir.

Le bureau de cette section a été constitué comme suit : présidents, MM. Jacques et Rutot; secrétaire, M. Delvaux; rapporteur, M. Vincent. Quatre séances ont été consacrées à l'exposé et à la discussion des mémoires qui, par les soins du Bureau organisateur du Congrès, avaient été distribués à l'avance à tous les adhérents.

Le premier mémoire avait pour auteur M. Rutot et était présenté sous le titre de : *Mise au point pour 1911 du mémoire intitulé « Le Préhistorique dans l'Europe centrale », paru dans le compte rendu du Congrès de Dinant en 1903*. Ce travail de 1903 contenait principalement, pour cette époque, les idées de l'auteur sur les industries primitives et sur les industries paléolithiques. Le travail actuel conserve ces deux divisions et y ajoute un chapitre sur le Néolithique.

Les industries primitives éolithiques, rappelle d'abord l'auteur, sont représentées chronologiquement dans les terrains tertiaires, dans les couches du Quaternaire inférieur, dans certaines strates du Quaternaire supérieur et jusque dans les premiers temps de l'époque dite « moderne » des géologues. Ces industries ont dû exister avant que l'homme ait pu, par une taille intentionnelle, façonner les instruments amygdaloïdes chelléens que certains préhistoriens regardent encore comme les instruments les plus primitifs. Ces préhistoriens attribuent la production des éolithes à diverses actions naturelles, intempéries, eaux courantes, eaux marines, pressions dans le sol, etc. M. Rutot est le premier à admettre que certaines causes naturelles peuvent amener la production de pseudo-éolithes; mais il objecte avec raison, semble-t-il, que l'existence d'une quantité de pseudo-menhirs, de pseudo-dolmens, de pseudo-cupules n'empêche pas plus les préhistoriens d'étudier les mégalithes et les cupules authentiques, que les archéologues de poursuivre leurs études sous prétexte qu'il existe de faux bronzes, de fausses antiquités, de faux bijoux ou de faux manuscrits. L'argument principal des adversaires des éolithes manque donc de base, d'autant plus qu'il est démontré que les instruments recueillis sur l'emplacement des campements des Tasmaniens, anéantis vers 1860, sont en tous points identiques aux éolithes véritables, se présentent dans des conditions semblables (bords des cours d'eau, proximité de la matière première, territoires de chasses étendus) et correspondent exactement à la composition normale de l'industrie éolithique type, attendu qu'ils comprennent, comme cette dernière, des percuteurs, des couteaux, des racloirs, des grattoirs, des perçoirs, des pierres de jet et des pierres à feu, sans plus.

M. Rutot résume ensuite les travaux publiés depuis dix ans contre les éolithes, travaux auxquels il a répondu dans diverses publications, et il oppose à ses adversaires le nom de ses partisans, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre. La découverte de la mâchoire de Mauer, qu'il rapporte à une époque où certainement la taille intentionnelle n'existait pas, mais où, par contre, existait une industrie de type purement éolithique, l'industrie qu'il avait appelée mafflienne, et l'opinion des paléontologues et des zoologistes qui admettent qu'il faut chercher très loin la souche de l'Humanité, peut-être vers la fin de l'Eocène ou le commencement de l'Oligocène, n'ont pu que le confirmer dans sa croyance aux éolithes et même aux éolithes de Boncelles, utilisés par un précurseur du groupe de l'*Homo primigenius*.

M. Rutot passe ensuite en revue les gisements d'éolithes tertiaires, puis ceux des éolithes quaternaires. Aux premiers, il rapporte le Puy-Courny datant du Miocène supérieur, le Kent-Plateau, du Pliocène moyen, et Saint-Prest, du Pliocène supérieur; puis Boncelles qui représenterait l'Oligocène moyen et à l'industrie duquel il a donné le nom de Fagnien. Les industries du Puy-Courny (Cantal), du Kent-Plateau et de Saint-Prest ayant été retrouvées dans d'autres localités, M. Rutot les a désignées sous le nom de Cantalien, Kentien et Saint-Prestien. Enfin, M. Rutot attribue ces industries à un précurseur de l'Homme qui serait représenté par le *Pithecanthropus*.

Quant aux industries éolithiques quaternaires, voici les modifications introduites par M. Rutot depuis 1903. A cette époque, le Prof James Geikie reconnaissait trois glaciations quaternaires successives et, suivant l'emplacement des gisements, M. Rutot synchronisait une première industrie, le Reutélien, trouvée dans le cailloutis de base des dépôts de la moyenne terrasse des vallées, avec la progression des glaces de la première glaciation quaternaire; une deuxième industrie, le Mafflien, rencontrée dans le cailloutis de base des dépôts de la basse terrasse des vallées, avec le recul des glaces de la première glaciation quaternaire; enfin, une troisième industrie, le Mesvinien, rencontrée dans le cailloutis recouvrant les sédiments sableux et glaiseux moséens, déposés à une altitude de 65 mètres, c'est-à-dire à la suite d'une crue qui avait recouvert, pendant le recul des glaces de la première glaciation, à la fois la basse et la moyenne terrasse, avec le début de la progression du deuxième glaciaire.

Actuellement, adoptant les opinions de Penck, qui reconnaît quatre glaciations, la première, celle de Guenz, appartenant au

Pliocène, et les trois autres, Mindel, Riss et Wurm, aux temps quaternaires, M. Rutot admet que l'industrie reutélienne, trouvée dans le cailloutis de base des dépôts de la terrasse moyenne, répond à la progression des glaces de Mindel, époque du creusement des vallées entre la moyenne et la basse terrasse; que l'industrie mafflienne, rencontrée dans le cailloutis de base de la basse terrasse, concorde avec le commencement du retrait des glaces de Mindel, un peu avant l'arrivée de la grande crue moséenne; que l'interglaciaire Middel-Riss aurait vu se produire le creusement maximum des vallées, qui a parfois été poussé jusqu'à 30 mètres au-dessous de la basse terrasse, tandis que l'industrie mesvinienne s'installait au-dessus des dépôts de la crue moséenne; que la glaciation de Riss, marquée par quelques oscillations, a déterminé le remplissage des grands fonds des vallées, des crues envahissant parfois la basse terrasse: que le recul des glaciers de Riss a ramené une crue formidable, de 130 mètres de hauteur, qui a déposé la série des limons moyens des géologues français, du limon hesbayen des géologues belges; que pendant l'interglaciaire Riss-Wurm, des vents d'est secs et froids, soulevant des nuages de poussière, ont déposé sur une bonne partie de l'Europe orientale, sous forme de limon pulvérulent, le terme stratigraphique appelé Löss ancien ou limon brabantien en Belgique; que la glaciation de Wurm, également marquée par des oscillations, a amené dans nos régions un régime de toundra, puis un régime de steppe, suivi d'un nouveau régime de toundra, puis d'un réchauffement progressif qui a conduit à l'époque moderne; enfin que, tandis que, dans l'Est de l'Europe, le löss avait continué de se déposer jusqu'à la fin du Quaternaire, en Belgique et dans le Nord de la France, un affaissement du sol avait provoqué une faible invasion marine, accompagnée d'une crue des cours d'eau, qui déposa le limon appelé Ergeron, surmonté du dernier terme des couches quaternaires, la Terre à briques.

M. Rutot énumère ensuite les nouvelles découvertes de gisements reutéliens dans le Hainaut et sur les bords de la Meuse, et de gisements maffliens dans le Hainaut, à Wommerson dans le Brabant, à Heidelberg, où fut trouvée la fameuse mâchoire de Mauer, en France et en Angleterre. Quant au Mesvinien, dont les gisements se rencontrent aujourd'hui nombreux en France, en Espagne, en Angleterre, en Allemagne, en Algérie, en Tunisie, en Egypte et dans l'Afrique du Sud, deux faits nouveaux sont à

signaler : à côté de l'outillage éolithique commun aux gisements plus anciens, toujours semblable à lui-même, comme le dit M Rutot, grâce à la mentalité stagnante de l'Humanité qui l'utilisait, commence à apparaître un débitage intentionnel de la matière première, aboutissant à l'obtention d'un perçoir trois ou quatre fois plus grand que celui qui a été connu auparavant et qui, de la sorte, devient une arme. L'autre fait à retenir, c'est que le Mesvinien recueilli au sommet du cailloutis semble différer de celui que l'on trouve dans la masse par la présence d'une plus grande quantité de rognons de silex aplatis ou allongés montrant de nombreux esquillements, qui constituaient, en réalité, de véritables essais de taille intentionnelle.

Pour ce qui concerne les industries paléolithiques, M. Rutot a abandonné, depuis 1903, ses trois groupes industriels qu'il désignait sous le nom de groupe amygdalien, groupe éburnéen et groupe tarandien, pour adopter une division en deux groupes : le Paléolithique inférieur ou alluvial, caractérisé principalement par l'habitat des populations à l'air libre, le long des cours d'eau et à proximité des gisements de silex, et le Paléolithique supérieur ou troglodytique plus spécialisé dans l'habitat des abris et des cavernes.

Les subdivisions du Paléolithique inférieur sont restées ce qu'elles étaient précédemment ; elles comprennent donc le Strépyien, le Chelléen et l'Acheuléen qui se subdivise à son tour en Acheuléen I et Acheuléen II.

Avec le Strépyien, comme on le voit, commence pour M. Rutot la taille intentionnelle, encore indécise et rudimentaire, il est vrai, mais cherchant cependant à réaliser une pièce d'une forme et d'un usage voulus : à côté des instruments dont l'emploi était connu depuis les débuts de l'Eolithique, se reconnaissent maintenant les prototypes des coups-de-poing, des poignards et des casse-tête ; de plus, la retouche ne se fait plus par percussion, à l'aide d'un retouchoir, mais par pression.

L'industrie strépyienne a été recueillie, en Belgique, au niveau d'une ligne de ravinement ondulée, accompagnée de petits galets épars, venant entamer les sables fluviaux à stratification tranquille qui, au-dessus du cailloutis à industrie mesvinienne, forment la base du Quaternaire moyen. Cette industrie est accompagnée par ce que l'on a appelé la faune du Mammouth, qui apparaît pour la première fois dans l'échelle stratigraphique.

En Belgique, les gisements strépyiens sont assez nombreux. Ils

ont été reconnus depuis dans les graviers des vallées de la Somme, de l'Oise et de la Marne, puis dans le sud de la France, dans la Dordogne et ses affluents, dans les Landes, la Lozère, le Gard et Vaucluse et aussi en Espagne, en Angleterre, dans l'Allemagne du Nord et jusqu'en Danemark, en Russie, dans l'Inde, au Japon et dans un grand nombre de régions en Afrique.

Nous savons que, pour M. Rutot, le tailleur de pierre strépyien est représenté par l'homme ou plutôt le crâne de Galley-Hill, qui offre des caractères intermédiaires entre les primitifs néanderthaloïdes et les dolichocéphales d'un type plus évolué, les hommes de Cro-Magnon.

Pour le Chelléen, M. Rutot fait remarquer que l'industrie de cet horizon est, en Belgique, plus rapprochée de l'Acheuléen qu'en France, parce que son apogée correspond chez nous avec une crue des cours d'eau : de là moins de coups-de-poing taillés à grands éclats sans souci de la régularité et une tendance vers une forme plus amygdaloïde avec arête plus rectiligne. On trouve d'ailleurs aussi des stations intermédiaires entre le Chelléen et le Strépyien.

M. Rutot rappelle ensuite le débat qui s'est élevé au sujet de l'authenticité des pièces trouvées en Belgique, et notamment des poignards, des casse-tête, des pointes de lance et des pointes de flèches. Toute espèce de doute a cessé aujourd'hui à cet égard et l'on a constaté que des poignards, entre autres, figuraient sinon dans les vitrines, tout au moins dans les tiroirs du Musée de Saint-Germain, d'où Gabriel de Mortillet n'aimait pas que l'on fît sortir d'autres pièces que ses orthodoxes coups-de-poing.

Enfin, un fait nouveau se dégage ici aussi pour M. Rutot des découvertes qu'il a faites : en même temps que les pièces amygdaloïdes de grandeur normale, soit de 12 à 16 centimètres, on trouve dans le Chelléen déjà évolué de Belgique environ 30 % de petites hachettes en amande dont le grand diamètre ne dépasse pas 2 à 4 centimètres et qui ne sont pas des pointes de flèches puisque ces dernières pièces se rencontrent tout à côté parfaitement caractérisées. La trouvaille, l'année dernière, à Cronfestu, à Ressaix et à Bâtignies-lez-Binche, de trois formidables instruments amygdaloïdes, de 32 centimètres de longueur sur 14 à 16 de large, d'un poids de plusieurs kilogrammes et absolument inutilisables, donne à penser à M. Rutot que l'on pourrait reculer jusqu'au Chelléen l'idée d'une sorte de culte de la hache rudimentaire, se confondant avec la notion de puissance, d'autorité, de force brutale, et que les petits instruments seraient des hachettes votives.



Après avoir rappelé la trouvaille de pièces chelléennes dans diverses parties du monde et notamment en Amérique, où il suppose que quelques rares familles paléolithiques étaient parvenues à une époque où ce continent était encore réuni à l'Europe par une Atlantide, mais où elles se sont éteintes avant que leur évolution industrielle ait pu amener une transformation de leur outillage, M. Rutot aborde la question de l'Homme chelléen. Il vient de le retrouver, dit-il, dans les ossements recueillis à Grenelle et à Clichy en 1867-1868, par Emile Martin et Eugène Bertrand; dans des niveaux chelléens ou intermédiaires entre le Chelléen et l'Acheuléen : ce sont des restes de crânes à caractères néanderthaloïdes, des crânes et fragments de crânes à caractères se rapportant à la race de Cro-Magnon, mais à facies moins évolué, qu'il propose d'appeler Pré-Cro-Magnon, et des indices de l'existence de brachycéphales apparaissant au niveau chelléen, mais déjà bien caractérisés par six crânes plus ou moins fragmentaires du type dit laponnoïde.

Le principal changement à introduire dans l'Acheuléen consiste à reconnaître deux assises, grâce à la découverte d'un niveau supérieur : l'Acheuléen typique occupe donc la base du limon hesbayen, tandis que M. Commont a démontré qu'entre le limon argileux de M. Ladrière, qui constitue la partie inférieure du limon hesbayen, et le limon fendillé du même géologue, qui le surmonte, et dans la masse de ce limon fendillé, se prolongeant même dans la masse du limon hesbayen supérieur ou limon gris à succinées, il existe des stations acheuléennes d'un facies tout particulier, annonçant un magnifique perfectionnement de l'industrie.

L'Homme de l'Acheuléen I est représenté, pour M. Rutot, par le crâne fragmentaire, néanderthaloïde, de Denise, la calotte de Brûx, en Moravie, apparentée à Galley-Hill, le crâne de l'Olmo, du facies Pré-Cro-Magnon, et le crâne brachycéphale de La Truchère. Quant à l'Homme de l'Acheuléen II, il n'en reste jusqu'ici que quelques calottes néanderthaloïdes. M. Rutot suit les migrations de l'Homme acheuléen I refoulé vers le Midi par l'extension de la glaciation de Riss, puis, en possession de l'industrie acheuléenne II, retournant vers le Nord et s'étendant très loin vers l'Est après l'assèchement des limons hesbayens déposés pendant la grande crue déterminée par le retrait de cette glaciation. Je ne retiendrai qu'un seul des faits qu'il rapporte : à la Micoque, dans la Vezère, une très importante station montre entre deux couches à instruments de la fin de l'Acheuléen une couche où il n'y a que des

Eolithes ressemblant au Mesvinien. M. Rutot suppose qu'à côté des Acheuléens existait une famille composée d'individus de la race de Néanderthal qui, à un moment donné, a occupé seule l'abri évacué temporairement par les Paléolithiques, lesquels ethniquement devaient appartenir aux variétés de l'*Homo sapiens* et étaient seuls capables d'obtenir les beaux produits caractéristiques de l'industrie de cette époque.

J'ai déjà dit que M. Rutot avait abandonné ses dénominations des divisions du Paléolithique supérieur de 1903, Moustérien, Eburnéen et Tarandien et s'était rallié aux dénominations généralement admises de Moustérien, Aurignacien, Solutréen — ces deux dernières représentant l'Eburnéen — et Magdalénien

Le Moustérien, qui n'occupe qu'une aire fort restreinte dans le centre de la France, se caractérise par une décadence de l'industrie lithique, qui est réduite à des percuteurs, des couteaux et des racloirs simples ou doubles, ces derniers connus sous le nom tout à fait impropre de pointes moustériennes. Voici comment M. Rutot explique cette décadence. Les Acheuléens II s'étaient avancés trop tôt vers le Nord; la crue hesbienne reprit avec intensité, déposant sur les plus anciennes et les plus belles stations acheuléennes II le limon rougeâtre fendillé, et fit périr en masse leurs occupants; les survivants errent parmi les marécages du limon tourbeux à succinées, où ils laissent de rares traces de leurs établissements. Dans la France centrale, les Acheuléens II étaient restés assez clairsemés, tandis que réapparaissaient de nombreux individus du type *Homo primigenius*, d'où reprise de la prédominance des outils sur les armes. Le crâne du Moustier de M. Hauser, l'homme de La Ferrassière et le vieillard de la Chapelle-aux-Saints représentent les Néanderthaloïdes à l'époque moustérienne, tandis que les descendants des Acheuléens II représentant l'*Homo sapiens* se retrouvent dans la sépulture d'où a été exhumé, par M. Hauser, le squelette de Combe-Capelle, type de Galley-Hill évolué, et dans le squelette féminin non néanderthaloïde de l'abri Bourges trouvé par M. Rivière.

On devrait enfin distinguer deux niveaux dans le Moustérien : un niveau inférieur avec outillage plus volumineux, comprenant encore des coups-de-poing amygdaloïdes ou triangulaires, et un niveau supérieur, où l'outillage est de volume réduit et où le coup-de-poing devient très rare. Les poinçons d'os authentiques sont encore problématiques à ce niveau.

Les fouilles des cavernes de la Belgique par Edouard Dupont

avaient amené la découverte d'une industrie rappelant encore par certains côtés, par les instruments de pierre entre autres, le Moustérien, mais s'en écartant d'une façon absolue par la présence d'instruments en os, en ivoire et en bois de Renne et par des objets de parure, tels que colliers de dents, coquillages, etc. Aurignac, Cro-Magnon, la Gorge d'Enfer avaient donné en France, à Lartet et à d'autres, une industrie identique, et cependant Gabriel de Mortillet prétendait faire rentrer tous ces objets dans le Magdalénien. L'introduction dans la classification paléolithique des niveaux de l'Aurignacien constitue sans contredit le fait capital de la science préhistorique moderne : elle est due principalement à l'abbé Breuil. La revision des trouvailles faites dans les grottes du Périgord par Capitan et Breuil avait établi nettement la position de cette industrie au dessous des couches solutréennes : de là le nom de Pré-Solutréen, qui fut proposé d'abord. Au Congrès de Monaco, en 1906, on se mit d'accord sur le nom d'Aurignacien, et les communications ultérieures de Breuil vinrent confirmer l'existence de trois niveaux distincts correspondant aux industries d'Hastière, de Montaigle et du Trou-Magrite déjà établies par Dupont en Belgique.

L'Aurignacien a d'abord fourni à Breuil la transition avec le Moustérien. L'Abri Audi, aux Eyzies, dans la Dordogne, a donné des couteaux typiques, à dos abattu, des raçloirs sur lames, des raçloirs doubles dits pointes moustériennes, des raçloirs à encoches souvent grossiers, rappelant les formes éolithiques, des grattoirs, de rares burins, des perçoirs rudimentaires, également de forme éolithique, des coups-de-poing en complète décadence, généralement de travail peu soigné, des percuteurs et des nucléi, dont quelques-uns prennent la forme de disques. Enfin, l'os apparaît sous forme de fragments ayant servi à la retouche par pression. Cette industrie de transition ne semble pas connue en dehors de l'Abri Audi ; mais le vaste abri de La Quina (Charente), les trouvailles faites dans le Nord de la France, en Belgique (Grotte d'Hastière, Grotte de Spy, niveau inférieur), en Allemagne dans l'Eifel, en Suisse (Wildkirchli), en Autriche-Hongrie, puis dans le sud vers les Pyrénées et sur les bords de la Méditerranée, indiquent qu'il s'est produit à cette époque, dans toutes les directions, un mouvement d'émigration très accentué.

L'Homme serait représenté à ce niveau, d'une part, par les squelettes de Spy et la mâchoire de la Naulette, appartenant à la race de Néanderthal, les ossements de Krapina, mélange de Néander-

thal et de Galley-Hill, d'après Klaatsch, et, d'autre part, par deux maxillaires avec menton projetés en avant, trouvés à Hastière et prouvant l'existence simultanée de représentants des deux grands groupes humains. Cette simultanéité a été confirmée par la rencontre dans la caverne de Fond-de-Forêt (Liège), en plein niveau-type de La Quina, d'une industrie purement éolithique, la seule que fussent capables de connaître les Néanderthaloïdes.

L'Aurignacien moyen donne une industrie absolument typique à Aurignac, à Cro-Magnon, à la Gorge d'Enfer, à la Coumba del Bouïtou et, en Belgique, au niveau inférieur des grottes de Montaigne et de Goyet et au niveau moyen de Spy. Cette industrie comprend des percuteurs, des couteaux, dont les uns dérivent de l'Abri Audi, plus allongé, désignés sous le nom de couteau de Châtelperon et dont les autres ne sont que de simples lames utilisées; des racloirs simples ou doubles, à larges encoches peu profondes, ne rappelant plus le facies moustérien, des grattoirs de formes très variées, depuis le grattoir sur lames simple ou double jusqu'au grattoir Tarté, épais, caréné, nucléiforme; quelques perçoirs bien travaillés et des burins. Le coup-de-poing a disparu des stations françaises, mais persiste chez nous, même dans l'Aurignacien supérieur du Trou-Magrite, car, comme le fait remarquer M. Rutot, le facies général est toujours un peu en retard sur l'industrie type de Périgord.

L'industrie de l'os devient très importante et fournit des lissoirs, des poinçons, des pointes plates losangiformes, à base fendue, dites pointes d'Aurignac, prototype de l'aiguille à coudre. Les coquilles percées pour colliers deviennent plus abondantes.

L'Homme est représenté par le type de Cro-Magnon parvenu ici à l'apogée de son évolution. La grotte des Enfants, à Menton, a donné à ce niveau deux squelettes à caractères spéciaux que Verneau appelle Négroïdes. M. Rutot les croit apparentés à Galley-Hill.

A l'Aurignacien supérieur apparaissent des pièces allongées, pointues aux deux extrémités, qui font prévoir les pointes solutréennes; les outils sur lames sont plus nombreux, tandis que disparaissent les grattoirs Tarté; on rencontre aussi des lames à dos abattu et surtout des pointes de flèche à pédoncule, dites pointes de la Fond-Robert. En même temps, l'art se révèle sous forme de sculpture et de gravure: statuettes féminines en ivoire de Mammouth ou en pierre tendre (Brassempouy [Landes], Trou-Magrite [Belgique]), gravures sur des outils d'os ou de bois de

Renne et gravures sur les parois des cavernes, montrant parfois même des traces de peinture. La parure comprend des coquilles et des pendeloques d'os ou d'ivoire ; enfin, l'Homme se bariolait le corps de couleur blanche ou noire.

Les stations montrant les couches aurignaciennes supérieures sont assez communes ; mais en Belgique nous n'avons que le Trou-Magrite, Goyet et Spy, niveau supérieur.

Peu de restes humains ont été rencontrés à ce niveau : on y rapporte cependant un squelette de femme de la Grotte des Enfants, à Menton, et les deux squelettes d'enfants qui avaient donné le nom à cette sépulture. Mais, M. Rutot attribue encore, avec d'autres préhistoriens, à l'ensemble de l'Aurignacien la calotte de Néanderthal, le crâne de Gibraltar, la calotte de Potbaba, le squelette sans tête de Lahr, tous du type néanderthaloïde, la calotte d'Eguisheim et la mâchoire de Slappanitz, du type Galley-Hill, et enfin les brachycéphales de Nagy-Sap.

Je me suis arrêté assez longuement sur l'analyse de la partie du travail de M. Rutot qui est relative à l'Aurignacien, parce que la question n'a reçu de solution définitive que dans ces dernières années et qu'il m'a paru intéressant de saisir cette occasion de vous la résumer. Les opinions de M. Rutot ne sont d'ailleurs pas acceptées par tous les préhistoriens : ainsi, pour M. Martin, La Quina reste du Moustérien.

Les stations solutréennes sont relativement rares, localisées, d'une part, à Solutré près de Maçon et surtout dans le Périgord et les Landes, où l'on a reconnu actuellement deux niveaux, et, d'autre part, dans quelques stations du Wurtemberg, dans les sépultures de Predmost en Moravie et dans les grottes de Miskolcz en Hongrie, où l'on rencontre surtout le niveau inférieur. En France, à l'outillage lithique de l'Aurignacien supérieur s'ajoutent des poignards, des pointes de lances et de flèches, tandis que l'art paraît en décadence. Les pointes au niveau inférieur affectent la forme spéciale connue sous le nom de feuilles de laurier, tandis qu'au niveau supérieur apparaît la pointe à cran. Dans le groupe allemand-autrichien-hongrois, il y a moins d'armes, la parure et le travail de l'os ne sont pas abandonnés et les morts reçoivent une sépulture. En France, le squelette de Laugerie-Haute constitue le seul reste sérieux de l'Homme solutréen ; à Predmost, M. Rutot croit qu'il pourrait y avoir parenté avec Galley-Hill.

Dans le Magdalénien on reconnaît trois assises.

Dans le Magdalénien inférieur, par la disparition des armes de

guerre du Solutréen, l'industrie et l'art paraissent en revenir à la civilisation aurignacienne supérieure : l'outillage en os et en bois de Renne est décoré de sculptures et de dessins variés ; des instruments nouveaux sont inventés, harpons, propulseurs à crochet, bâtons de commandement ; les parois des cavernes sont ornées de sculptures et de peintures vraiment admirables au point de vue de l'art.

En Belgique on ne retrouve pas ce facies typique : mais, dans le facies de Goyet, M. Rutot admet une sorte de transition entre l'Aurignacien supérieur et le Magdalénien.

Les trouvailles d'ossements humains faites au Magdalénien inférieur en France sont rapportées à la race de Cro-Magnon.

Au Magdalénien moyen, l'art est en décadence ; les dessins tendent à la stylisation. L'industrie lithique en Belgique (Chaleux, Furfooz) est plus réduite ; les outils, très souvent en silex de provenance étrangère, sont plus petits ; l'outillage d'os ne comprenant plus que des poinçons, des lissoirs, des épingles à cheveux et des aiguilles à chas n'offre plus de trace d'ornementation. L'inhumation des chefs est l'occasion de repas funéraires dont les débris laissent confondus des ossements d'animaux et des ossements humains : au Trou du Frontal, à Furfooz, Dupont a recueilli ainsi les restes de seize personnes, surtout des femmes et des enfants.

Les restes humains authentiques recueillis à ce niveau sont assez nombreux en France ; les types sont de plus en plus variés : Galley-Hill évolué, Cro-Magnon, sous-brachycéphale, mésaticéphale de très petite taille, mésaticéphale de taille moyenne. En Belgique, M. Rutot admet l'âge magdalénien moyen pour les sous-brachycéphales du Trou du Frontal. Certains auteurs, dit-il, ont voulu rajeunir ces restes sous prétexte que des sépultures néolithiques renferment des individus du même facies. Or, qu'y aurait-il d'étonnant à ce qu'il ait existé, tout à la fin du Quaternaire, des facies de métissage qui auraient de nombreux survivants dans le Néolithique ?

Le Magdalénien supérieur paraît mieux connu en Belgique qu'en France. Les cavernes de la Molinee fouillées par Dupont, la grotte de Remouchamps fouillée par nos collègues van den Broeck, Rahir et de Loë, et certaines stations de plein air découvertes par MM. Hamal-Nandrin et Servais dans la Campine, à la base de dunes anciennes et à proximité d'anciens étangs aujourd'hui complètement desséchés, appartiennent à ce niveau. L'ou-

tillage ressemblant à celui de Chaleux et de Furfooz est beaucoup plus petit ; les formes et l'usage des pièces sont moins nets, sauf les petits instruments à forme géométrique qui ont fait désigner cette industrie sous le nom de pré-tardenoisienne. Remouchamps, avec une faune spéciale, indiquant un climat très froid, a donné un beau collier en coquilles fossiles de l'Eocène de Paris que M. van den Broeck a décrit et figuré dans notre *Bulletin* (t. XXI).

M. Rutot cite encore une série de stations situées en France et dans d'autres pays de l'Europe et de l'Afrique, où l'on a recueilli l'industrie pré-tardenoisienne.

M. Rutot fait commencer le Néolithique non pas avec l'époque de la pierre polie, mais avec le commencement de l'époque moderne des géologues, c'est-à-dire au moment où le Renne disparaît de nos régions et où s'établit la faune actuelle, attendu, dit-il, qu'il existe des industries comprises entre la fin du Quaternaire et le moment où la pierre polie apparaît.

Il faudrait reconnaître l'existence de deux grands centres, le premier constitué par la Scandinavie qui a eu son évolution industrielle autonome, sans immixtion étrangère, tandis que le second, constitué par l'Europe centrale, France, Belgique, Allemagne et Russie, a eu à subir des influences diverses. De plus, dans le Sud, en Espagne, en Suisse, en Italie, en Hongrie et en Grèce, il semble exister une lacune pendant la première époque néolithique, ces régions ne semblant avoir été occupées que pendant l'époque de la pierre polie.

A propos du Néolithique en Scandinavie, je n'entrerai pas ici dans beaucoup de détails, M. Rutot ayant admis les idées émises par les auteurs qui se sont occupés de la question. Je me bornerai à rappeler que, dans l'île de Seeland, M. Sarauw, du Musée de Copenhague, a rencontré au fond d'un ancien lac, le Maglemose, l'industrie néolithique la plus primitive, silex à caractères éolithiques avec quelques tranchets très grossiers, os d'animaux et bois de cerf diversement utilisés. A ce moment la Baltique était un lac d'eau douce. Un affaissement du sol la mit de nouveau en communication avec la mer du Nord : c'est le long du rivage de la nouvelle Baltique que l'on rencontre les kjökkenmöddings, où se recueille la deuxième industrie néolithique, beaucoup plus soignée que la première, plus complète, mais encore sans trace de hache polie. Celle-ci n'apparaît qu'un peu plus tard, après un nouveau soulèvement du sol qui a placé le littoral au niveau où on le voit aujourd'hui.

Des tentatives de polissage peuvent, il est vrai, s'observer dès la fin des kjökkenmöddings; mais la vraie hache polie sur toute sa surface n'atteint que peu à peu son degré de perfection, offrant, dans une première période, une section biconvexe, pour aboutir plus tard à une période où la section est rectangulaire, tandis que la taille des autres outils de silex est l'objet de soins prodigieux. Un autre fait saillant est à noter au moment où l'on commence le polissage méthodique de la hache : c'est la domestication des animaux, le Bœuf et le Mouton.

Pour la Belgique, M. Rutot distingue des phases successives dans le Néolithique, qu'il dénomme : Tardenoisien, Flénusien, Campignyien, Spiennien et Omalien. Je n'insisterai pas non plus sur la description de ces différentes industries; elles vous sont connues. Ce qui est personnel à M. Rutot, c'est le Flénusien, c'est-à-dire la réapparition d'une industrie purement éolithique amenée par des tribus appartenant très probablement à la race de Néanderthal, descendant donc directement de l'*Homo primigenius*. Celles-ci pouvaient encore exister puisque la sépulture néolithique d'Hastière renfermait des Néanderthaloïdes bien marqués, associés à des individus de la petite race sous-brachycéphale de Furfooz.

Pour M. Rutot, le Tardenoisien et le Flénusien correspondent à l'époque du Maglemose scandinave, et le Campignyien s'établit chez nous à la suite d'une invasion de tribus du Nord en possession de l'industrie des kjökkenmöddings. Ultérieurement l'industrie subit dans notre pays la même évolution que dans le Nord. Toutefois M. Rutot distingue dans le Spiennien deux facies bien différents, un facies industriel, avec puits d'extraction, outils de mineur en silex et en bois de cerf, ateliers de taille étendus, largement ouverts, fournissant au milieu d'innombrables éclats et d'ébauches un minimum d'armes achevées : c'est Spiennes, Avennes-Wansin et Sainte-Gertrude; puis un facies de type défensif, couvrant la Belgique entière de postes isolés, situés soit sur des points élevés, soit dans une forêt, mais toujours à proximité d'une source ou d'une pièce d'eau, fournissant haches polies, pointes de flèches, etc.

Il semble, ajoute-il, que notre pays, à l'époque spiennienne, a été subdivisé en plusieurs chefferies, hostiles les-unes aux autres, pratiquant les surprises et les razzia. C'est le ravitaillement en silex des postes fortifiés par la station industrielle qui a été confondu, inexactement, croit-il, avec du commerce et du colportage.

Un point encore à signaler dans le travail de M. Rutot à propos des Spienniens, c'est l'opinion qu'il se forme relativement aux rites



funéraires : les habitants des parties rocheuses du pays inhumèrent leurs morts dans les cavernes avec un mobilier restreint, une hache polie ou une pointe de flèche, etc., tandis que les habitants des autres parties procédaient à l'incinération. On brûlait en même temps une hache polie qui, par le fait même, était complètement détruite ; d'autres fois la hache était brisée en deux morceaux dont l'un était brûlé et détruit, tandis que l'autre était rejeté : on retrouve souvent ces demi-haches et jamais les deux morceaux d'une même pièce.

Au lieu du facies du Néolithique supérieur de la Scandinavie, qui ne serait représenté chez nous que par quelques pièces sporadiques venues du Nord ou du Grand-Pressigny, M. Rutot place l'Omalién bien connu par les admirables fouilles de MM. De Puydt, Davin-Rigot, J. Servais et Hamal-Nandrin, alors que M. De Puydt considère plutôt les fonds de cabane de la Hesbaye comme antérieurs au Robenhausien, c'est-à-dire au Spiennien.

Pour la France, je me contenterai de nommer les subdivisions admises par l'auteur du travail dont j'ai entrepris l'analyse. Le Tardenoisien français fait suite à celui de la Belgique dans le Nord, tandis que dans les cavernes du Midi on trouve à cette époque deux facies industriels successifs, l'Azylien ou Tourassien et l'Arisien (Piette). Les Flénuisiens occupent ensuite le Nord de la France jusqu'au moment où ils sont chassés par les Scandinaves qui introduisent l'industrie campignienne jusque dans la Dordogne. Vient alors le Spiennien, puis, tandis que l'Omalién se développe en Belgique, le Scandinavien se montre chez nos voisins sous le facies mégalithique, puis sous le facies palafittique.

Je ne suivrai M. Rutot dans sa revue des stations néolithiques ni dans ses considérations relatives à l'âge du bronze, dans les autres pays, et je terminerai cet aperçu de ses idées actuelles, en ajoutant que cette communication, la plus importante de celles qui ont été présentées à la première section du Congrès, n'a pas été discutée comme elle le méritait. Quelques observations de détail ont seules été soulevées surtout à propos de éolithes tertiaires de Boncelles.

La seconde communication présentée à la section a été faite par M. Charles Fraipont, qui nous a décrit des industries paléolithiques et néolithiques rencontrées à la surface du sol ou à une certaine profondeur dans le sol dans les environs de Lincé-Sprimont (province de Liège) : pointes acheuléennes et moustériennes bien caractérisées, compresseurs ou retouchoirs aurignaciens, lames

tardenoisiennes, avec une industrie robenhausienne très importante, dans laquelle se rencontrent certains instruments réutilisés après formation d'une première patine.

Une troisième communication a été faite par M. Huybrichts, qui nous a présenté une carte montrant l'extraordinaire développement dans notre pays des routes, des chemins et des diverticula aux époques romaine et franque. Certaines régions devaient, d'après M. Huybrichts, être très habitées, et telle ville, comme Tongres, par exemple, devait à un certain moment renfermer une population considérable, étant donné l'immense espace qu'elle occupait. Ce fait a été mis en doute par plusieurs membres du Congrès : il est évident que les villes romaines ne présentaient pas comme les nôtres une agglomération serrée d'habitations et que chaque habitation était loin d'abriter autant de monde que nos maisons modernes. L'habitabilité des régions côtières de la Flandre a également donné lieu à un débat intéressant.

MM. A. et G. Vincent ont présenté une étude sur des ravine-ments artificiels antérieurs à l'époque romaine. Ces Messieurs ont cru voir dans certains ravine-ments observés dans la forêt de Soignes et dans la forêt d'Hévelré notamment, mais aussi dans le Hainaut, les provinces de Liège et de Luxembourg, en Lorraine, dans l'Éifel et dans le Grand-Duché du Luxembourg, enfin en Alsace et en Angleterre, des traces d'un culte : ce seraient des voies destinées à un passage rituelique, sacré. Il existe aussi des sortes d'avenues et des levées de terre ou remparts dont l'origine et la destination ne sont pas moins mystérieuses. Beaucoup de ces ravine-ments convergent, par exemple, sur le flanc d'un coteau vers un même point du ruisseau qui occupe le fond de la vallée, puis regrimpent sur le coteau opposé; certains se recourent sans raison apparente. Les arguments fournis par MM. Vincent en faveur de leur thèse sont sans doute à prendre en considération. Toutefois, comme je connais en maint endroit de la forêt de Soignes de ces ravine-ments, je n'ai pu m'empêcher d'exprimer mon opinion à leur égard : j'y vois, pour les uns, d'anciens chemins abandonnés depuis longtemps, pour d'autres, simplement des passages de gibier. On sait que les animaux passent généralement par les mêmes voies pour aller boire au ruisseau; ces passages répétés creusent facilement dans les terrains meubles des sillons profonds : il est connu que nos chemins creux ont été creusés en grande partie par le sabot du bétail qui y passe. Il peut rester, dans les grands bois surtout, des traces de ces passages remontant

même à une haute antiquité. Quant aux levées de terre, comme celle qui, dans la forêt de Soignes, est parallèle au chemin appelé drève Saint-Hubert et qui s'étend sur plusieurs kilomètres, je crois que l'on peut y voir des traces d'enceintes ou d'obstacles destinés à retenir le gibier au moyen âge ; on garnissait ces levées de terre, de branchages derrière lesquels les chasseurs attendaient le gibier rabattu par les manants.

D'autres communications ont encore été publiées dans les documents distribués avant le Congrès. En voici les titres :

Stroobant, *Notes sur la Toxandrie, la Mansuarie, Ryen et Streyen. Le cimetière mérovingien de Brecht (Anvers).*

De Borchgrave, *Notes sur les populations protohistoriques de la Belgique.*

Bastin, *Anciennes mines d'or dans l'Ardenne septentrionale, exploitées vraisemblablement à l'âge du fer.*

Malheureusement je n'ai pu assister à la dernière séance et j'ignore si ces travaux ont été discutés.

Je terminerai en rendant hommage légitime aux organisateurs du Congrès, aux présidents MM. le chanoine van Caster, président du Cercle archéologique de Malines, et G. Willemsen, président du Cercle archéologique du Pays de Waas, et au secrétaire général, M. H. Coninckx, secrétaire du Cercle archéologique de Malines, qui se sont efforcés de rendre le séjour des congressistes à Malines et les excursions organisées le plus attrayants et le plus instructifs possible, et qui y ont pleinement réussi.

Une exposition d'art ancien au Pays de Malines, avec une très importante section de Folklore, constituait de plus une attraction de tout premier ordre.

#### DISCUSSION.

M. G. CUMONT. — Parmi les choses extravagantes qui ont été dites au XXII<sup>e</sup> Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Malines en août 1911, il faut retenir celle-ci qui mérite l'honneur d'une mise en vedette : un préhistorien s'étonne de l'absence en Belgique du stade évolutif final de la pierre polie, si développé dans le reste de l'Europe (c'est, ajoutait-il, un mystère), et parle ensuite des premières tribus qui ont importé le bronze en Belgique.

Ce préhistorien a évidemment eu tort de s'occuper de questions archéologiques qu'il ne connaît pas. S'il s'était donné la peine d'étu-

dier la question de l'introduction du cuivre et du bronze en Europe, il se serait gardé de parler encore, comme un archéologue arriéré, d'envahisseurs apportant les instruments en cuivre et en bronze dans notre pays. Il saurait que les métaux ont pénétré en Gaule par deux grandes routes commerciales d'Europe, celle de l'Atlantique et celle des Balkans à la Baltique. Il saurait qu'on ne peut plus parler d'une introduction soudaine de ces métaux dus à des envahisseurs. La substitution du métal à la pierre se fit graduellement, et d'abord partiellement, à tel point qu'il est difficile de tracer actuellement une délimitation bien nette entre le Néolithique et la période du cuivre dans plusieurs régions, par exemple, dans la France méridionale où le cuivre apparut de bonne heure. Certains objets décrits précédemment comme néolithiques, dit M. J. Déchelette, se rencontrent associés au cuivre et même à de rares objets de bronze pauvre en étain.

Le cuivre était déjà employé dans d'autres pays que le nôtre, alors que nos populations en étaient encore à l'emploi exclusif de la pierre. L'usage de celle-ci finit donc insensiblement, d'abord pour certaines catégories d'objets, et se prolonge assez longtemps, surtout dans nos régions, pendant la période initiale de l'introduction des métaux qui, à l'origine, devaient être rares et n'être pas à la portée de tout le monde. Il n'y a donc aucun mystère puisque le stade évolutif final de la pierre vient mourir tout doucement à cause du développement de plus en plus grand de l'emploi du métal qui finit par se substituer tout à fait à la pierre.

Ce qui s'est propagé de peuple en peuple, dit M. J. Déchelette, par un cheminement plus ou moins rapide, suivant les facilités de communication, c'est la connaissance des procédés métallurgiques.

De nombreux dolmens de la Gaule du Sud, classés au Néolithique, livrent de menus objets de cuivre. Dans les Cévennes et la zone voisine, ajoute Déchelette, l'époque du cuivre se différencie à peine du Néolithique pur : *l'apparition du métal ne modifia en rien les coutumes anciennes ; il ne fut pas apporté par un peuple nouveau, mais introduit peu à peu par voie commerciale.*

Aussi, bien des dépôts funéraires exhumés des grottes et des dolmens, tout en étant postérieurs à l'introduction du cuivre et du bronze, conservent-ils en tout ou en partie leur faciès néolithique.

Je termine mes observations par cette citation de l'excellent ouvrage du savant M. Déchelette, *Sur l'âge du bronze*, ouvrage qui

a paru à Paris en 1910, et que j'engage beaucoup le préhistorien précité à lire avant de parler encore du Néolithique.

D'autre part, quelques préhistoriens, imbus d'idées mystiques, pensent que les haches polies ont été mises dans cet état *intentionnellement*, pour réaliser un rite funéraire, le mort étant incinéré et l'une des moitiés d'une hache étant jetée au bûcher, où elle disparaissait.

Nous connaissons de nombreux ustensiles de silex qui ont été en contact avec le feu, mais on n'a jamais constaté que l'action du feu ait pu les *anéantir*; ce ne sont pas des objets qui brûlent ou qui se volatilisent. Donc, si des haches avaient été placées dans un bûcher, il en resterait quelque chose.

Et, cependant, il est très rare de trouver une hache polie détériorée par le feu.

Parmi les nombreux exemplaires de ma collection, je ne possède qu'un seul fragment de hache polie ayant subi l'action du feu, trouvé dans un bois défriché de Rhode-Sainte-Agathe, et encore se peut-il que cette action du feu se soit produite à une époque assez récente par l'écobuage.

Pour admettre la manière de voir de ces préhistoriens, il faut inventer une hypothèse qui n'est étayée sur aucune observation : il faut *croire* que les hommes de l'époque de Spiennes habitant en plaine *incinéraient* leurs morts, car jusqu'à maintenant on n'a pas trouvé ces cendres précieuses!

Comme les haches qui ont été découvertes dans les sépultures néolithiques protégées par les voûtes des grottes et les abris sous roche sont toujours entières, il en résulte que le rite funéraire de briser la hache ayant appartenu au défunt est controvérsé par ce que démontrent les *faits connus* (\*).

Alors, pourquoi trouve-t-on tant de haches polies brisées et ne parvient-on jamais ou presque jamais à rencontrer deux fragments d'une même pièce?

L'explication est toute prosaïque et c'est pourquoi elle ne plaira sans doute pas aux esprits romantiques et mystiques.

Par l'usage, il est évident que beaucoup de haches devaient se

---

(\*) Les ossements qui n'ont pas été protégés par des abris rocheux ont disparu par l'action du temps et des agents chimiques. Voilà pourquoi on ne trouve pas les squelettes des hommes néolithiques dans les limons de nos plaines, mais dans les grottes et sous les abris rocheux.

briser, soit à cause d'un défaut caché, soit par la violence des coups, soit par un coup mal dirigé ou pour toute autre cause.

Et, à ce sujet, il serait bon d'étudier minutieusement la forme de cette brisure et comment elle a pu se produire.

Dans ses chasses et ses lointaines expéditions, l'homme néolithique était exposé à casser la hache qu'il portait. Le tranchant était projeté en avant et le plus souvent perdu dans les herbes et les broussailles; le morceau détaché était presque toujours inutilisable et était, par conséquent, abandonné sur place, tandis que le talon de la hache restait adhérent au manche; l'homme néolithique, pas plus que l'homme moderne, ne tenait à jeter le manche après la cognée; ce manche, qui pouvait encore servir, était rapporté à la hutte, loin de l'endroit où la hache s'était cassée; à loisir, de retour chez lui, l'homme néolithique enlevait le talon, qu'il débarrassait des liens qui l'attachaient au manche, et jetait ce talon à distance (\*).

Il n'est donc pas étonnant que les deux fragments ne se retrouvent pas ensemble.

COMMUNICATION DE M. VERVAECK.  
TATOUAGE DE LA RÉGION ARÉOLAIRE.

Cette localisation rare de tatouage a été observée chez une femme allemande, âgée de 33 ans, ayant séjourné quelques jours à la prison de Bruxelles.

Cette femme a été tatouée par son mari, lutteur de profession, qui porte également de très nombreux tatouages et les exhibe dans un cirque.

L'exécution des dessins, extrêmement variés et bien faits, qui couvrent littéralement les membres, le dos et la poitrine de cette femme, a demandé un peu plus de deux mois; les séances étaient quotidiennes, de une heure à une heure et demie pour la plupart des dessins, de trois heures pour les grands motifs qui décorent le dos et la poitrine.

Les piqûres étaient, en général, peu douloureuses, sauf à la

---

(\*) Lorsque le morceau détaché était encore utilisable, il était retaillé ou transformé pour un autre usage, de sorte que tout rapport entre les deux fragments était effacé, chacun ayant pu même subir une transformation.

région des côtes et au dos; la femme *dit n'avoir guère ressenti les piqûres faites aux régions aréolaires.*

L'intérêt de l'observation réside moins dans la multiplicité des dessins que vous montrent les photographies que je vous fais passer, que dans cette localisation extrêmement rare du tatouage; pour des motifs divers, la région aréolaire, fort sensible, du reste, est respectée par l'aiguille du tatoueur. Le cas actuel démontre — aucun trouble des diverses sensibilités n'ayant été constaté chez cette détenue — que l'aréole du sein n'offre pas d'inconvénients particuliers au point de vue de la pénétration intradermique de l'encre de Chine. Chez cette femme, les deux régions aréolaires étaient le siège de nombreuses piqûres, assez superficielles, formant autour du mamelon une étoile très correctement dessinée. Peut-être faut-il faire intervenir dans l'interprétation de l'insensibilité de la région et de l'innocuité des piqûres une accoutumance spéciale aux piqûres du tatoueur, le dessin des aréoles ayant été exécuté après une soixantaine d'autres tatouages.

Signalons parmi ceux-ci, en général très beaux de dessin, un aigle observant le soleil (épaule droite), un poignard pénétrant dans le milieu du bras droit, une église (bras droit), des scènes de cirque (avant-bras droit), des bustes de femme et des trophées à la poitrine, de nombreux sujets allégoriques au dos, parmi lesquels une belle chasse au lion, des bustes de personnages historiques, enfin, au-dessus des omoplates, une inscription : *Lerne leiden ohne zu klagen*, qui pourrait servir de commentaire à la description ci-dessus; en tout une centaine de dessins couvrant l'épaule droite, la poitrine, le dos jusqu'au sacrum, les bras et avant-bras jusqu'à la main, les membres inférieurs jusqu'en dessous des genoux.

#### DISCUSSION.

M. SWOLFS. — M. Vervaeck n'a-t-il pas constaté chez la femme dont il vient de nous parler l'existence de zones anesthésiques?

M. VERVAECK. — Je n'en ai pas observé.

#### COMMUNICATION DE M. DE PAUW. HACHE POLIE EN SILEX DE SPIENNES.

J'ai l'honneur de vous présenter une hache polie en silex de Spiennes, dont la teinte, comme vous le voyez, est d'un brun

jaunâtre un peu marbré. Cette hache a été trouvée dans une prairie aux environs de Liège.

Des remerciements sont votés à MM. Vervaeck, Jacques et de Pauw.

La séance est levée à 10 <sup>3</sup>/<sub>4</sub> heures.

---